

An aerial photograph of a large, calm lake with a dam in the foreground. The lake is surrounded by dense green forests. The sky is clear and blue. The text 'RAPPORT D'ACTIVITÉ' is overlaid on the top left, flanked by two dark blue wavy lines.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

SOMMAIRE

ENTRETIEN AVEC PATRICK OLLIER, PRÉSIDENT DE SEINE GRANDS LACS	4
--	---

SEINE GRANDS LACS : SON PÉRIMÈTRE, SES MISSIONS ET COMPÉTENCES	6
---	---

SEINE GRANDS LACS : SA GOUVERNANCE	10
--	----

1. GÉRER LA RESSOURCE EN EAU ET ANTICIPER LES IMPACTS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE	14
--	-----------

1.1 QUELLE SITUATION HYDROLOGIQUE SUR LE BASSIN EN 2025 ?	16
--	----

1.2 LE REMPLISSAGE DES LACS- RÉSEROIRS ET L'ÉCRÈTEMENT DES CRUES	17
--	----

1.3 LE SOUTIEN D'ÉTIAGE	18
-------------------------------	----

2. PRÉVENIR ET LIMITER LE RISQUE INONDATION	20
--	-----------

2.1 LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES QUATRE LACS-RÉSEROIRS	22
---	----

2.1.1 La gestion et l'entretien des ouvrages	22
--	----

2.1.2 La sécurité et la sûreté des ouvrages	24
---	----

2.1.3 La valorisation et la modernisation des ouvrages	28
---	----

2.2 LA MISE EN SERVICE DU CASIER PILOTE SEINE BASSÉE	30
---	----

2.2.1 La mise en eau test du casier pilote	31
--	----

2.2.2 La préparation des travaux complémentaires	31
---	----

2.2.3 La poursuite des derniers travaux	32
---	----

2.2.4 Le suivi environnemental	32
--------------------------------------	----

2.3 LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DU PROGRAMME DE ZONE D'EXPANSION DES CRUES	34
--	-----------

2.3.1 Et de 410 projets !	34
---------------------------------	----

2.3.2 Focus : intégrer pleinement l'agriculture dans la stratégie ZEC afin de sécuriser les exploitants et de lever les freins de l'acceptabilité	35
--	----

2.4 LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS ...	35
---	-----------

2.4.1 Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes	35
---	----

2.4.2 Le PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure	36
--	----

2.4.3 LE PAPI de la Marne amont et ses affluents	38
---	----

2.4.4 Le PAPI du Loing	39
------------------------------	----

2.4.5 Le PEP et le PAPI du bassin de l'Yonne....	40
--	----

2.4.6 Le PEP de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne	41
--	----

2.4.7 Le PEP des Deux Morin	42
-----------------------------------	----

2.5 LA SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION : EPISEINE	43
---	-----------

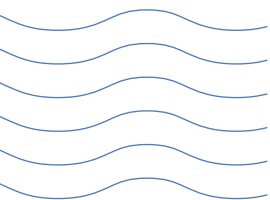
2.6 LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT ...	45
--	-----------

2.6.1 Faits marquants 2025 : le troisième volet de la convention de partenariat (2025-2027)	45
---	----

2.6.2 Des missions qui continuent, s'étoffent et d'autres qui voient le jour	46
---	----

2.6.3 Et concrètement sur le terrain en 2025 ?	46
---	----

2.7 L'ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION DE CRISE	48
---	-----------



3. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, LA BIODIVERSITÉ ET LES ZONES HUMIDES 50

3.1 LA PRÉSERVATION ET L'ENTRETIEN DES FORÊTS 52

3.2 L'ACCOMPAGNEMENT ENVIRONNEMENTAL DE LA VIDANGE DU LAC D'ORIENT, À L'OCCASION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA DIGUE DE LA MORGE 53

3.3 LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DU SITE RAMSAR DES ÉTANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE 54

4. LES MOYENS 56

4.1 BUDGET, FINANCES ET RECETTES 58

4.1.1 Une gestion budgétaire sous forte intensité d'exécution 58

4.1.2 Une année de stabilité financière nécessaire 58

4.2 LES MARCHÉS PUBLICS 59

4.3 LES RESSOURCES HUMAINES 60

4.4 LES SYSTÈMES D'INFORMATION 61

4.4.1 Le pôle infrastructure et support utilisateurs (PISU) 61

4.4.2 Le pôle Géomatique 62

4.4.3 Le pôle AMOA, assistance à la maîtrise d'ouvrage 63

4.4.4 Les infogérants 64

4.5 LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SEIN DE SEINE GRANDS LACS 64

4.6 LES PARTENARIATS 65

4.6.1 Partenariat avec le SIAAP : renforcer l'efficacité des actions au service de l'eau 65

4.6.2 Alliance des mégapoles pour l'eau et le changement climatique Europe Amérique du Nord : Atelier Paris 2025 « Eau ? Mégapole et changement global, défis et solutions » 65

4.6.3 Relance de la coopération franco-chinoise entre le bassin de la Seine et de la Hai 66

4.6.4 Montage d'un partenariat de recherche entre Seine Grands Lacs et le Centre de géosciences Mines Paris – Paris Sciences et Lettres (PSL) sur le sujet des étiages 67

4.7 LA COMMUNICATION 68

4.7.1 Une communication institutionnelle « multicanal » volontariste 68

4.7.2 Informer et sensibiliser en allant à la rencontre de ses publics 68

4.7.3 Informer en interne et renforcer la cohésion 70

Entretien avec Patrick OLLIER, président de Seine Grands Lacs



Pouvez-vous résumer en quelques mots l'année 2025 pour Seine Grands Lacs ?

2025 a été une année pivot pour Seine Grands Lacs, avec la poursuite ou l'achèvement de travaux et de projets majeurs, comme la mise en eau test du casier pilote Seine Bassée ou la poursuite des travaux de réhabilitation des barrages du lac d'Orient qui ont entraîné une vidange du lac à l'automne. Nous avons également intensifié notre activité au service des territoires que ce soit avec les zones d'expansion des crues ou les programmes d'actions de prévention des inondations.

Ce faisant, nous poursuivons et développons une mission : renforcer la solidarité entre les zones rurales et urbaines, entre l'amont et l'aval mais aussi de l'aval vers l'amont, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, afin de toujours mieux protéger nos territoires et ses habitants face aux risques d'inondations et de sécheresses. C'est cette réciprocité et cette confiance, entre élus, établissements publics, agriculteurs, acteurs économiques qui manquaient jusqu'à présent. Nous sommes aujourd'hui devenus de vrais alliés. Nous nous sommes parlés, nous nous sommes entendus et nous agissons pour aller toujours plus loin, ensemble, en toute confiance, pour lutter contre les inondations.

Vous mentionnez plusieurs projets majeurs réalisés, amorcés ou achevés en 2025. Quels sont-ils ?

Toutes les directions techniques ont été mobilisées.

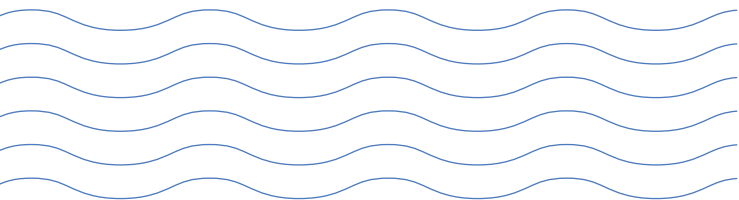
D'une part, notre direction des aménagements hydrauliques a poursuivi les travaux de rénovation du barrage de La Morge, avec une vidange exceptionnelle du lac d'Orient du 1^{er} au 16 décembre menée de main de maître. En parallèle, la direction a mené, entre autres, les travaux de rénovation

du pont-route de Pannecière et du canal d'amenée du lac du Der. Elle a également révisé les études de danger des lacs du Der, d'Amance-Temple et de Pannecière.

D'autre part, la direction de l'action territoriale et de l'hydrologie a réalisé la première mise en eau test du casier pilote Seine Bassée. Elle a permis de surveiller les effets du remplissage, de noter les comportements inappropriés et de mettre en œuvre de nouveaux travaux permettant d'y remédier, et d'établir les impacts environnementaux, en particulier sur la faune.

Le programme de zones d'expansion des crues (ZEC) a de son côté connu une dynamique sans précédent, avec plus de 350 projets identifiés à fin 2025 (et 410 à l'heure où j'écris ces lignes !) et de nouvelles conventions signées avec les chambres d'agriculture de la Marne et de l'Aube.

Le service des programmes d'action de préventions des inondations et de l'animation territoriale a connu également une année intense. Rappelons que Seine Grands Lacs anime 7 des 11 programmes du bassin que nous accompagnons. Il y a eu la labellisation des PAPI « Marne amont et affluents » et du Loing, les travaux d'élaboration du PAPI Deux Morin, le montage et le dépôt du dossier de labellisation du PAPI Yonne, le lancement de la révision du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, ainsi que celui du bilan du PAPI de Troyes du bassin de la Seine supérieure. Le service a également mis en œuvre le PEP de la Marne moyenne avec l'intégration de nouveaux acteurs et l'inscription de nouvelles actions, l'organisation des rencontres INTERPAPI, la contribution à l'exercice de gestion de crise HYDROS, l'organisation de nombreuses animations EPISEINE et la sortie des nouveaux outils, et le renouvellement des conventions de partenariat pour la cellule



d'accompagnement. Côté hydrologie, le lancement de la construction d'un programme d'études sur les étiages sévères est aussi un fait majeur à mettre en avant.

Enfin, la direction du patrimoine et de l'environnement, avec l'élaboration du nouveau programme du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide, 255 000 hectares, n'a pas démerité. Rappelons également que ce service gère près de 3 500 hectares de forêts. J'ai pu d'ailleurs notamment visiter la forêt de Rumilly-Chaource en décembre.

Et du côté des directions ressource ?

Ces directions, essentielles au fonctionnement de l'établissement et des projets, ont été particulièrement mobilisées en 2025. La direction des systèmes d'information a ainsi déménagé nos serveurs informatiques dans deux data center, en zone non inondable, et ont considérablement renforcé la sécurité de nos infrastructures.

La direction des finances et de la commande publique a de son côté connu une année difficile avec une équipe de direction renouvelée en début d'année et un gros volume de dépenses à organiser sur les travaux de rénovation des barrages du lac d'Orient et la réalisation du casier pilote Seine Bassée. En parallèle, la direction des ressources humaines a mené une réévaluation complète de l'IFSE pour introduire davantage d'équité entre nos agents à fonction équivalente. Le secrétariat général a, lui, mis en œuvre une révision statutaire avec l'arrivée de la région Île-de-France au Comité syndical et enfin la direction de la communication a accompagné de nombreux temps forts.

Votre mot de la fin ?

Tout d'abord, je veux remercier les élus du Comité syndical et du Bureau syndical pour leur investissement. Ils ont approuvé pas moins de 83 délibérations, dont plusieurs sont à signaler : des participations financières à plusieurs projets de zones d'expansion des crues, l'adhésion de la Région Île-de-France à Seine Grands Lacs, la labellisation des PAPI du bassin du Loing, de l'Yonne et de la Marne amont, le contrat de partenariat 2025-2030 avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, la participation de Seine Grands Lacs à un programme de coopération technique et institutionnelle entre la France et la Chine, sur le bassin de la Hai, le transfert à Seine Grands Lacs par la ville de Paris, de la gestion de l'entretien du site des sources de la Seine ou encore la déclaration commune entre Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris pour renforcer la solidarité aval-amont et amont-aval et la protection des populations dans le bassin de la Seine.

Je souhaite aussi rendre hommage aux équipes qui sous la direction de Baptiste Blanchard, Directeur général des services, et du Comité de direction ont su faire face à une année particulièrement intense, avec des projets d'envergure menés avec expertise et passion. Ce sont leurs actions au quotidien qui permettent de faire de Seine Grands Lacs un outil efficace au service des populations et des élus de notre territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2025 !

Patrick OLLIER

Ancien ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

Président de Seine Grands Lacs

Seine Grands Lacs : son périmètre, ses missions et compétences

CHIFFRES CLÉS

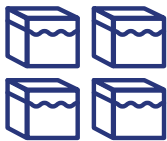
44 384
km²

plus de
12 millions
d'habitants

3 324
communes

124
EPCI

83
syndicats
de rivières

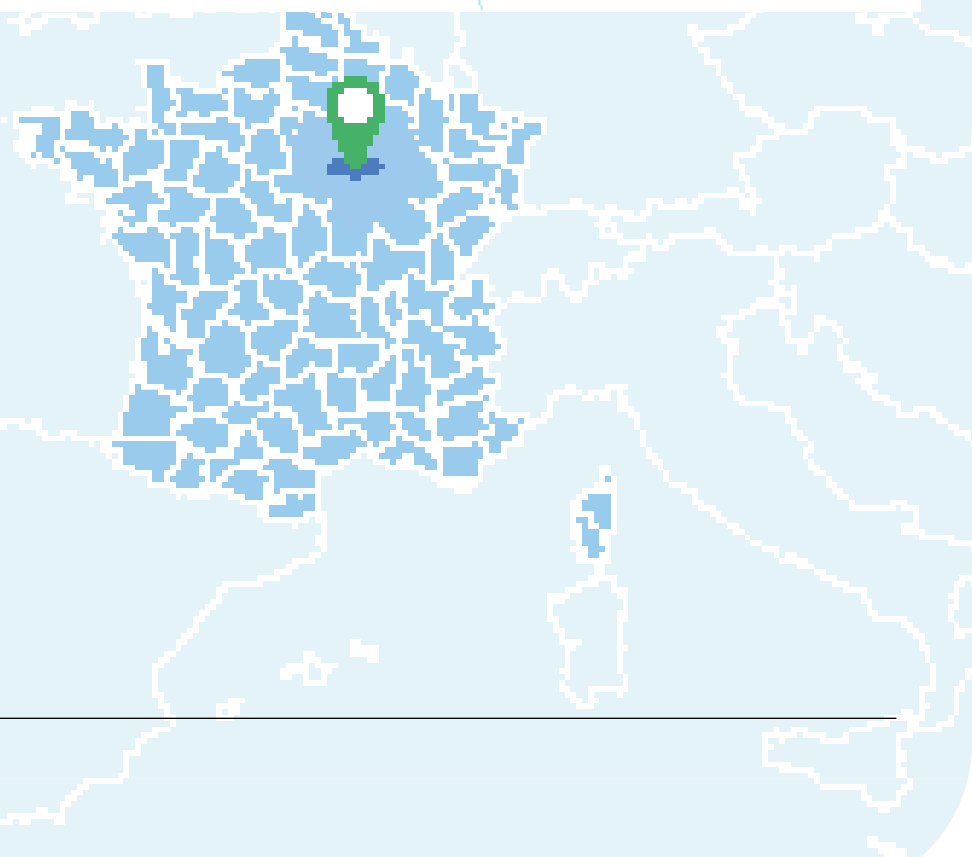
4 
lacs-réservoirs

 **1**
espace endigué

19 
départements & **4** régions

 **6**
territoires à risque important
d'inondation (TRI)


1 976
espèces animales
et végétales vivant
dans et autour des lacs



L'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs est un syndicat mixte ouvert assurant 3 missions : la protection et la prévention contre les inondations, le maintien d'un débit minimum de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons les plus sèches et l'adaptation aux changements climatiques du bassin amont de la Seine.

Le périmètre d'intervention de Seine Grands Lacs est le bassin versant amont de la Seine (incluant ses affluents : la Marne, l'Aube et l'Yonne). Ce périmètre, immense, couvre 19 départements et 4 régions ; faisant de Seine Grands Lacs un acteur majeur de l'eau sur ce territoire.

Seine Grands Lacs assure la double mission historique d'écarter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne. Son action est efficiente dès l'aval immédiat de ses ouvrages.

En tant qu'établissement public territorial de bassin, il doit :

- faciliter la prévention des inondations ;
- assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- préserver, gérer et restaurer la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Dans le contexte du changement climatique, Seine Grands Lacs développe de nouvelles actions destinées à compléter le dispositif de gestion des inondations et des étiages et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes.

Pour assurer ses missions, Seine Grands Lacs agit sur plusieurs fronts.

L'entretien, l'aménagement et l'exploitation des quatre lacs-réservoirs de la Seine

Seine Grands Lacs est propriétaire et gestionnaire de 4 lacs-réservoirs qui comptent parmi les plus grands lacs artificiels d'Europe :

- le lac « Yonne » (lac de Pannecière) dans le département de la Nièvre, sur l'Yonne, d'une capacité de 80 millions de m³, mis en service en 1949 ;
- le lac « Seine » (lac d'Orient), dans le département de l'Aube près de Troyes en dérivation de la Seine, d'une capacité de 208 millions de m³, mis en service en 1966 ;
- le lac « Marne » (Lac du Der), dans les départements de la Marne et de la Haute-Marne près de Saint-Dizier

en dérivation de la Marne et de la Blaise, d'une capacité de 350 millions de m³, mis en service en 1974 ;

- le lac « Aube » (Lac Amance-Temple), dans le département de l'Aube près de Troyes, en dérivation de l'Aube, d'une capacité de 170 millions de m³, mis en service en 1990.

Cela représente en tout :

- 805 millions de m³ ;
- 67 km de canaux ;
- 9 940 hectares (superficie totale des lacs), soit la superficie totale de la ville de Paris ;
- 40 km de digues.

Le syndicat mixte dispose ainsi de plus de 800 millions de m³ pour réaliser ses missions – auxquels s'ajoute une tranche de 17 millions de m³ mobilisables sur le bassin de la Cure à partir des barrages de Crescent et Chaumeçon gérés par EDF.

Seine Grands Lacs est également propriétaire de plus de 3 000 hectares de forêts acquises au titre de la reconstitution du potentiel forestier.

L'entretien, l'aménagement et l'exploitation du casier pilote Seine Bassée

Seine Grands Lacs a réalisé un nouvel ouvrage dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne), destiné à compléter le dispositif de protection contre les inondations et en réduire les dommages prévisibles. Situé en Seine-et-Marne (77), en amont de la confluence de la Seine et de l'Yonne sur les communes de Châtenay-sur-Seine, Égigny, Balloy et Gravon, le casier pilote Seine Bassée est un espace endigué de 360 ha destiné à protéger des crues majeures de la Seine.

Géré par Seine Grands Lacs, il dispose d'une capacité de stockage d'environ 10 millions de m³ et peut réduire jusqu'à 15 cm le niveau de la Seine grâce à un système de pompage. Son action est efficace dès l'aval de l'ouvrage à Marolles-sur-Seine et complète l'action des grands lacs-réservoirs de Champagne et du Morvan situés en amont.

Le projet poursuit également un objectif de reconquête de la biodiversité par la valorisation écologique d'une zone humide exceptionnelle. Cinq zones sont concernées, sur lesquelles sera reconstituée une mosaïque d'habitats typiques de la vallée alluviale de la Bassée (annexes hydrauliques de la Seine, milieux herbacés humides, milieux ouverts herbacés secs et boisements alluviaux).

Les travaux du projet ont commencé en 2021 et la mise en service du casier est prévue en 2027.

L'accompagnement des zones d'expansion des crues (ZEC) : des solutions fondées sur la nature pour limiter le risque inondation

Depuis 2018, dans le cadre du contrat de partenariat d'adaptation au changement climatique signé avec l'agence de l'eau Seine Normandie, Seine Grands Lacs s'est engagé à valoriser, préserver, restaurer et aménager des zones d'expansion des crues (ZEC) pour une gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine (44 000 km²).

Les ZEC sont des zones inondables peu ou pas urbanisées où l'eau peut s'étaler et s'accumuler temporairement. Véritables éponges, elles contribuent à réguler le débit des cours d'eau et limitent les effets de la crue pour les territoires situés en aval. Elles complètent ainsi l'efficacité de l'action des 4 lacs-réservoirs et du casier pilote Seine Bassée en matière d'écroulement des crues du bassin de la Seine en amont de Paris. Fin 2025, plus de 347 projets étaient identifiés par Seine Grands Lacs et en cours de co-construction avec les collectivités, les agriculteurs et l'ensemble des acteurs locaux. Cette action est conduite en synergie avec la Métropole du Grand Paris, qui mobilise les financements issus de sa taxe GEMAPI.

L'animation des programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI)

Les PEP (Programme d'Études Préalable) et PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) sont des contrats entre l'État et des collectivités locales d'un même bassin versant qui s'engagent ensemble à mener des actions en matière de prévention des inondations. Ils visent à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, régie par un principe de solidarité amont/aval. Un PAPI est généralement précédé d'un PEP (anciennement appelé PAPI d'intention) qui permet d'affiner le diagnostic du territoire, d'apporter ou d'approfondir les connaissances manquantes sur le périmètre envisagé, et de réaliser différentes études en vue de la réalisation d'un PAPI, notamment de travaux. Le PAPI est ainsi la traduction concrète de la mise en œuvre de la stratégie de prévention des inondations des territoires. Seine Grands Lacs porte six PEP et PAPI, et en comptera sept en 2026. Cela représente au total 135 maîtres d'ouvrage et près de 700 actions pour 300 M€.

La préservation des zones humides du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide

Territoire de zones humides d'exception qui s'étend sur 255 800 hectares, le site Ramsar des Étangs

de la Champagne humide est le plus vaste site Ramsar de France métropolitaine. Il se compose d'une grande mosaïque de milieux, avec notamment les quatre lacs artificiels, situés au sud et au centre du site, de nombreuses forêts et prairies, et quelque 400 étangs.

Il abrite de nombreuses espèces emblématiques, en particulier des oiseaux, et présente également une architecture et des activités traditionnelles.

Indispensables pour le stockage de l'eau de pluie, la recharge des nappes phréatiques, ou encore pour la capture du dioxyde de carbone, les zones humides jouent un rôle vital pour notre environnement et nos sociétés. Elles fournissent des habitats essentiels à la biodiversité et agissent comme des refuges de fraîcheur en période de chaleur intense. Cependant, ces milieux fragiles restent confrontés à des pressions multiples, telles que la pollution, la conversion des terres ou le dessèchement. Pour répondre à ces défis, Seine Grands Lacs et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient assurent depuis 2022 l'animation du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide.

Le centre de ressources de prévention EPISEINE

Le dispositif EPISEINE, acronyme de « *Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la SEINE* », est un dispositif partenarial de sensibilisation et de préparation des populations au risque d'inondation.

En cas de crue majeure de la Seine, près d'un Francilien sur deux serait concerné de manière directe ou indirecte (perturbation des transports en commun, coupures des réseaux électriques, de chauffage, d'eau potable, d'assainissement...).

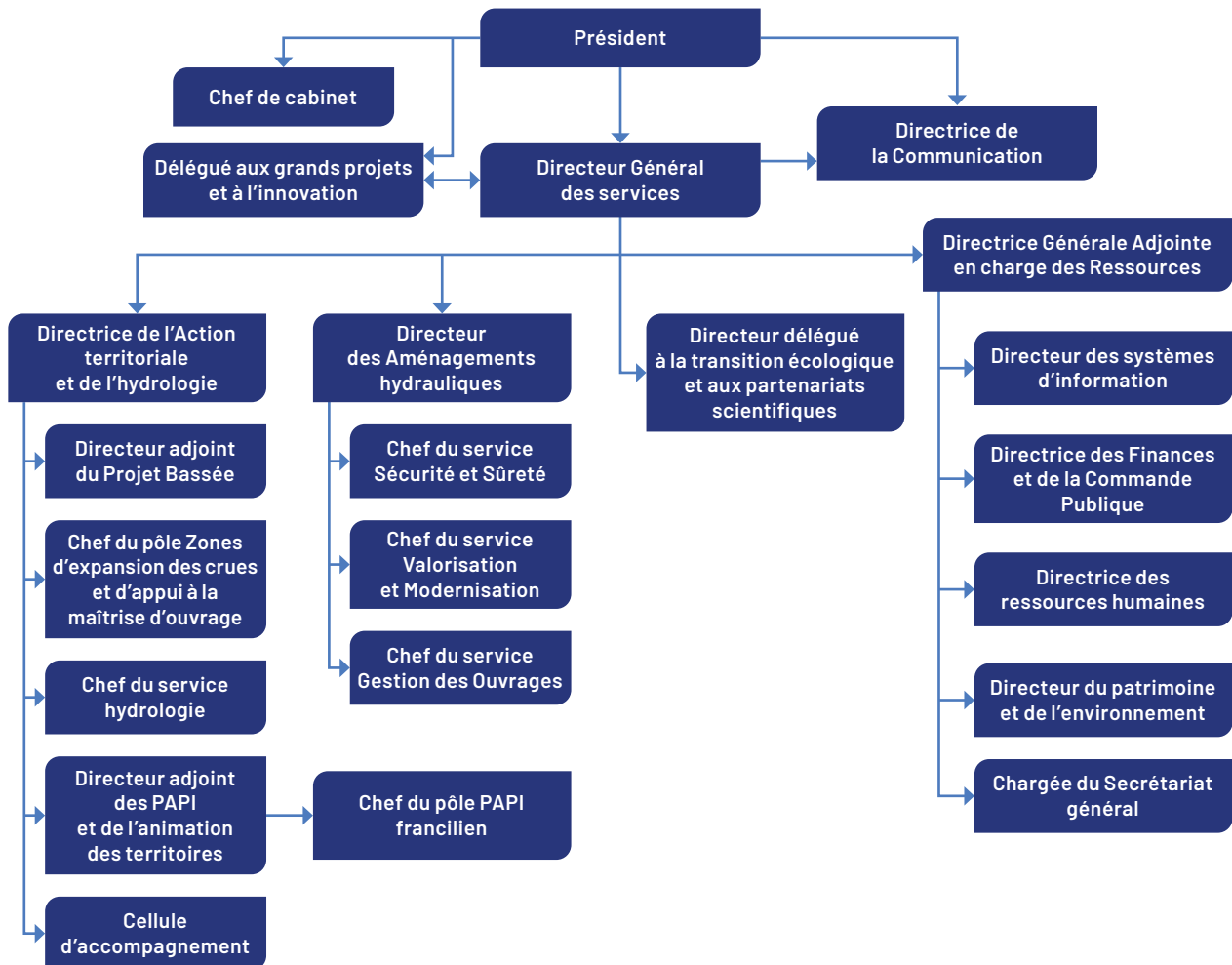
À travers ce dispositif francilien, il s'agit de créer les conditions permettant de démultiplier l'information des populations dans la proximité (par les associations locales, les gardiens d'immeuble, les voisins, les pairs, la mairie, etc.).

EPISEINE a été conçu et lancé par Seine Grands Lacs en 2018. Il s'appuie sur la plateforme web *episeine.fr* et sur des réseaux sociaux associés. Destinée au grand public, aux entreprises et aux collectivités/services publics, *episeine.fr* permet de :

- délivrer des connaissances et des informations pratiques sur les bons comportements avant, pendant et après la crue ;
- s'inscrire à des événements et formations en présentiel pour s'engager en devenant relais de sensibilisation ;

- mettre à disposition des ressources et outils pédagogiques libres de droit pour favoriser la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à toutes les échelles ;
- relayer des campagnes de communication digitales et ciblées pour les publics les plus exposés.

ORGANIGRAMME DES SERVICES AU 31 DÉCEMBRE 2025



Seine Grands Lacs : sa gouvernance

L'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs est un syndicat mixte ouvert.
Il est constitué des collectivités suivantes :



LE COMITÉ SYNDICAL

Il administre par ses délibérations les affaires de Seine Grands Lacs. Il élit le Président, les Vice-présidents et les autres membres du Bureau, vote le budget, approuve le compte administratif ou encore élabore le règlement intérieur. Il peut aussi modifier les statuts de l'établissement.

Au 31 décembre 2025, le Comité syndical de Seine Grands Lacs est composé de 30 délégués, représentant les collectivités membres.

Métropole du Grand Paris 15 délégués

Patrick OLLIER
Jean-Pierre BARNAUD
Vincent BEDU
Sylvain BERRIOS
Jean-Michel BLUTEAU
Nicolas BONNET-OULALDJ
François-Marie DIDIER
Didier GONZALES
Philippe GOUJON
Pénélope KOMITÈS
Patrice LECLERC
Marie-Pierre MARCHAND
Christophe NAJDOVSKI
Sylvain RAIFAUD
François VAUGLIN

Ville de Paris 4 délégués

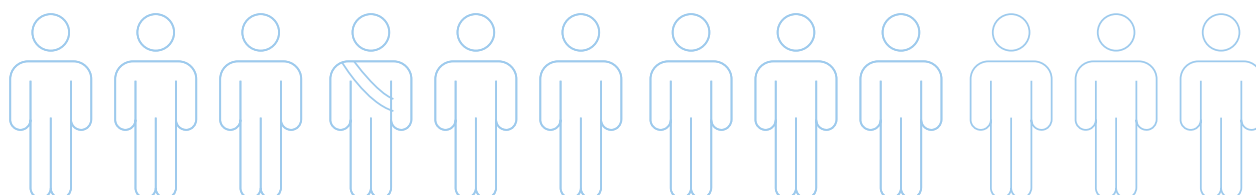
Jean-Noël AQUA
Dan LERT
Pierre RABADAN
Un délégué en attente de désignation

Département des Hauts-de-Seine 2 délégués

Grégoire DE LA RONCIÈRE
Denis LARGHERO

Département de la Seine-Saint-Denis 2 délégués

Bélaïde BEDREDDINE
Frédéric MOLOSSI



Département du Val-de-Marne
2 déléguées

Chantal DURAND
Laurence COULON

**Communauté d'agglomération
de Troyes-Champagne-Métropole (TCM)**
1 délégué

Jean-Michel VIART

**Communauté d'agglomération
du Pays-de-Meaux**
1 délégué

Régis SARAZIN

Région Grand-Est
1 déléguée

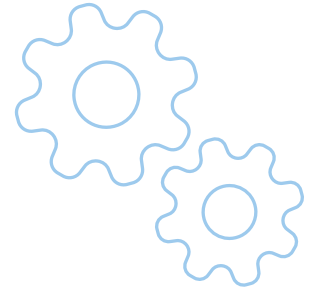
Annie DUCHÊNE

Région Île-de-France
1 délégué

Yann WEHRLING

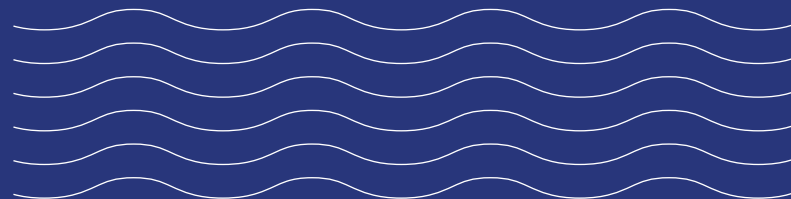
**Communauté d'agglomération
du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées**
1 délégué

Jean-Yves MARIN



En 2025, le Comité syndical s'est réuni 4 fois et a approuvé 83 délibérations, portant notamment sur les sujets suivants :

- des participations financières à plusieurs projets de zones d'expansion des crues ;
- l'adhésion de la Région Île-de-France à Seine Grands Lacs, ainsi que la modification statutaire associée ;
- la labellisation des PAPI du bassin du Loing, de l'Yonne et de la Marne amont ;
- l'avenant n° 2 à la convention de financement spécifique et complémentaire pour la réalisation du site pilote de la Bassée entre la Métropole du Grand Paris et Seine Grands Lacs ;
- le contrat de partenariat 2025-2030 avec l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- la participation de Seine Grands Lacs à un programme de coopération technique et institutionnelle entre la France et la Chine, sur le bassin de la Hai ;
- le transfert à Seine Grands Lacs par la ville de Paris, de la gestion de l'entretien du site des sources de la Seine ;
- la déclaration commune entre Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris pour renforcer la solidarité aval-amont et amont-aval et la protection des populations dans le bassin de la Seine.



LE BUREAU SYNDICAL

Il statue ou délibère sur les affaires qui lui sont déléguées par le Comité syndical dans la limite des inscriptions budgétaires et des programmes de travaux approuvés par celui-ci.

Au 31 décembre 2025, le Bureau syndical est composé de 9 Vice-présidents et d'un autre délégué.

- ① **Patrick OLLIER, Président,**
Ancien Ministre, Président de la Métropole du Grand Paris.
- ② **Frédéric MOLOSSI, 1^{er} Vice-président,**
représentant du Président au Comité de bassin Seine-Normandie et à l'Association nationale des élus de bassin (ANEB), délégué aux relations avec les partenaires. Monsieur MOLOSSI est conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis.
- ③ **Didier GONZALES, 2^e Vice-président,**
délégué à la GEMAPI et à la réduction de la vulnérabilité aux inondations. M. GONZALES est maire de Villeneuve-le-Roi et conseiller métropolitain.
- ④ **Denis LARGHERO, 3^e Vice-président,**
délégué aux finances. M. LARGHERO est maire de Meudon et Vice-président du conseil départemental des Hauts-de-Seine.
- ⑤ **Jean-Michel VIART, 4^e Vice-président,**
délégué au suivi des PAPI de Troyes et de la Marne moyenne. M. VIART est maire de Saint-Julien-les-Villas et Vice-président de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.
- ⑥ **Bélaïde BEDREDDINE, 5^e Vice-président,**
délégué aux énergies renouvelables. M. BEDREDDINE est Vice-président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.
- ⑦ **Chantal DURAND, 6^e Vice-présidente,**
déléguée aux ressources humaines. Mme DURAND est Vice-présidente du conseil départemental du Val-de-Marne.
- ⑧ **François VAUGLIN, 7^e Vice-président,**
délégué à l'intégration du risque inondation dans l'urbanisme. M. VAUGLIN est maire du 11^e arrondissement de Paris, conseiller de Paris et conseiller métropolitain.
- ⑨ **Régis SARAZIN, 8^e Vice-président,**
délégué à la communication et sensibilisation du grand public, aux PAPI du Loing, de l'Yonne et des Deux Morin, au projet Seine-Bassée et au PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes en Seine-et-Marne. M. SARAZIN est maire de Nanteuil-Lès-Meaux et Vice-président de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux.
- ⑩ **Philippe GOUJON, 9^e Vice-président,**
délégué à la préparation à la gestion de crise inondations. M. GOUJON est maire du 15^e arrondissement de Paris et conseiller métropolitain.
- ⑪ **Jean-Yves MARIN, délégué**
au Bureau syndical. M. MARIN est maire d'ECLARON et Vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier Der et Vallées.



En 2025, le Bureau syndical s'est réuni deux fois et a approuvé 5 délibérations, parmi lesquelles :

- Le subventionnement d'une étude relative à un centre d'interprétation Ramsar Étangs de la Champagne humide ;
- Une convention de partenariat relative à la création d'un sentier environnemental, établie avec la Fédération des chasseurs de l'Aube.

**GÉRER LA RESSOURCE
EN EAU ET ANTICIPER
LES IMPACTS
DU DÉRÈGLEMENT
CLIMATIQUE**

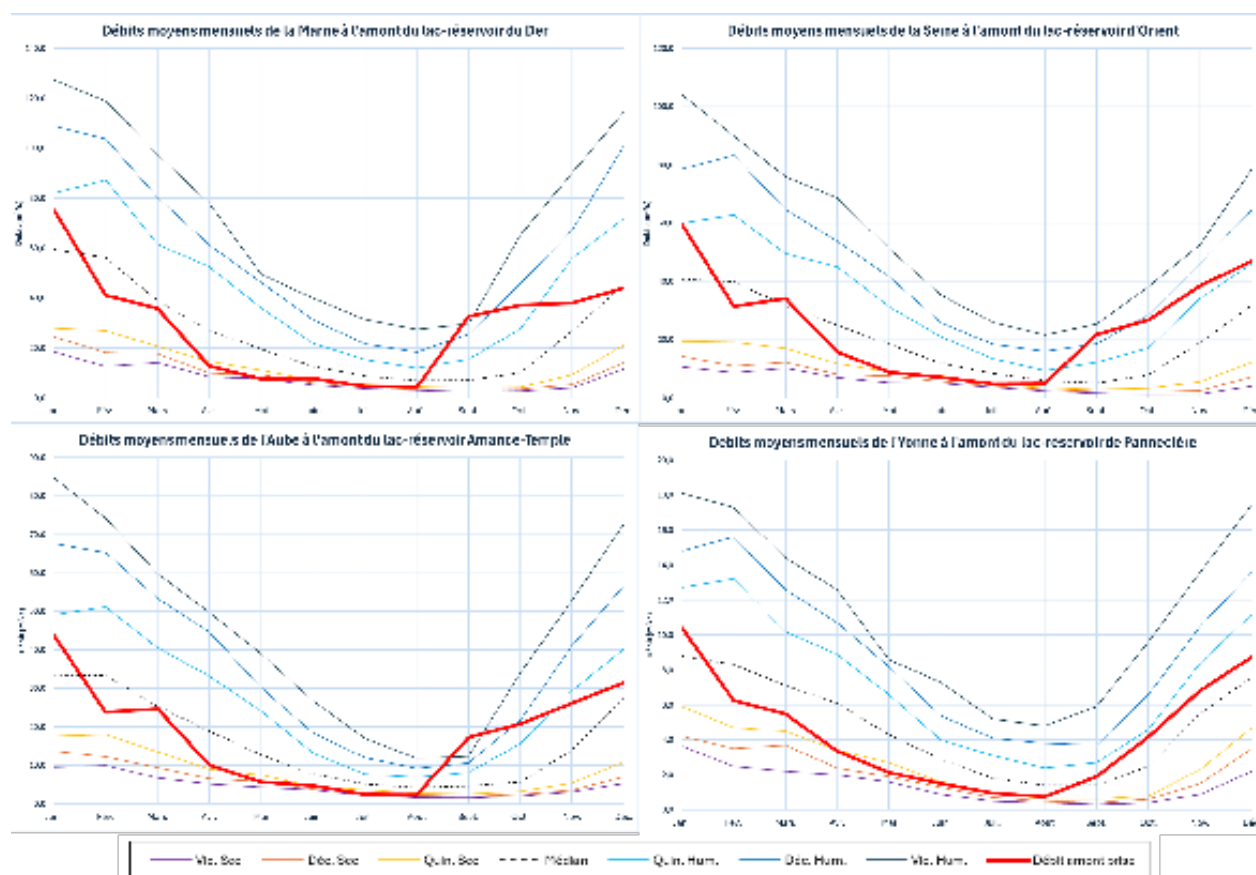


1

1.1 Quelle situation hydrologique sur le bassin en 2025 ?

Après une année 2024 humide, le bilan pluviométrique de 2025 fait état d'un déficit d'environ 10 % par rapport aux valeurs normales sur l'ensemble du territoire de Seine Grands Lacs. Toutefois, la répartition des précipitations au cours de l'année a été variable, avec certains mois affichant des déficits importants tandis que d'autres ont présenté des excédents en précipitations.

Au début de l'année, le déficit de pluie s'est accru à partir du mois de février, provoquant une diminution progressive des débits. Cette évolution a entraîné un étiage précoce qui est apparu dès le mois d'avril. En septembre, une sortie d'étiage marquée a eu lieu du fait de précipitations très abondantes. Toutefois, vers la fin de l'année, une nouvelle baisse importante de la pluviométrie a entraîné un retour à des débits à des valeurs proches des normales saisonnières.



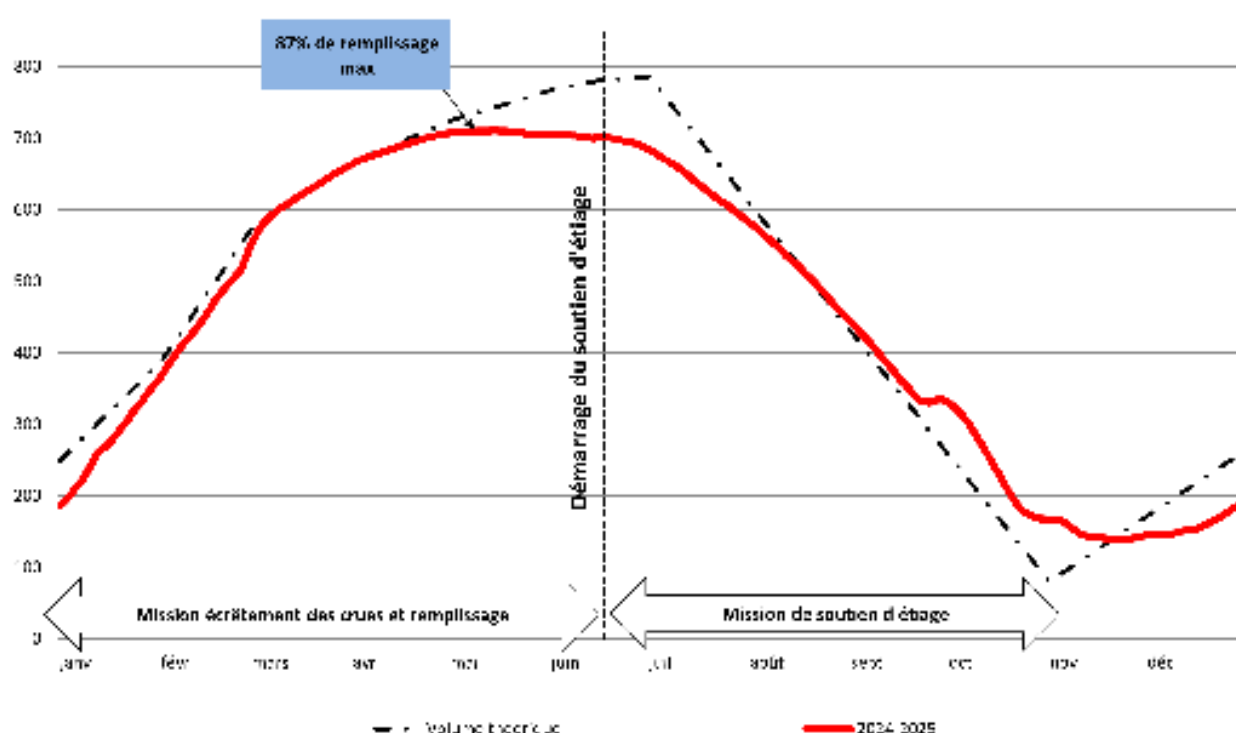
Débits moyens mensuels de l'année 2025 en amont des lacs

1.2 Le remplissage des lacs-réservoirs et l'écrêtement des crues

La baisse progressive des débits, observée notamment au cours des mois de mars et d'avril, a entraîné un net ralentissement du remplissage, jusqu'à son arrêt progressif dès le mois de mai pour l'ensemble des ouvrages.

Les lacs-réservoirs ont atteint un volume maximum de remplissage de 710 millions de m³, soit 87 % de remplissage, le 13 mai. Ce niveau de remplissage, jugé satisfaisant, a permis d'assurer une bonne capacité de soutien d'étiage. Aucune crue notable n'a été observée durant la période de remplissage.

Volumes cumulés des lacs Marne, Seine, Aube et Pannecièrre pour l'année 2025



Courbe de gestion cumulés des 4 lacs-réservoirs à partir du 1^{er} janvier 2025

1.3 Le soutien d'étiage

La diminution précoce des débits en rivière a nécessité une anticipation du soutien d'étiage depuis les lacs-réservoirs Marne et Seine :

- **dès le 2 juin sur la Seine ;**
- **et le 25 juin sur la Marne.**

Le soutien d'étiage depuis les lacs-réservoirs Aube et Pannecière a débuté comme prévu au Comité Technique de Coordination des études et travaux (COTECO) de juin 2025, respectivement le 1^{er} juillet et le 13 juin.

Le programme de déstockage validé à cette occasion prévoyait un renforcement des tranches de réserve sur Marne et sur Aube, afin de compenser notamment l'absence de soutien tardif depuis le lac-réservoir Seine (vidange pour les travaux sur le barrage de la Morge) :

- sur Marne : 55 millions de m³ au lieu de 25 millions de m³ au règlement d'eau (RE) (dont tranche morte 10 millions de m³) ;
- sur Aube : 70 millions de m³ au lieu de 24,3 millions de m³ au RE (dont tranche morte 3,4 millions de m³).

La gestion du déstockage s'est déroulée sans difficulté jusqu'en septembre, où la hausse des débits en amont des ouvrages a entraîné un ralentissement ou un arrêt temporaire des restitutions sur Seine, Marne et Aube. La prise en Marne a été activée entre le 22 et le 30 septembre afin d'écarter cette petite crue. Elle a entraîné un surstockage de 35 millions de m³ sur le lac Marne et a entraîné l'interruption des travaux sur le canal d'amenée Marne.

Le programme de déstockage a suivi sans difficulté la gestion proposée au COTECO pour le lac-réservoir de Pannecière.

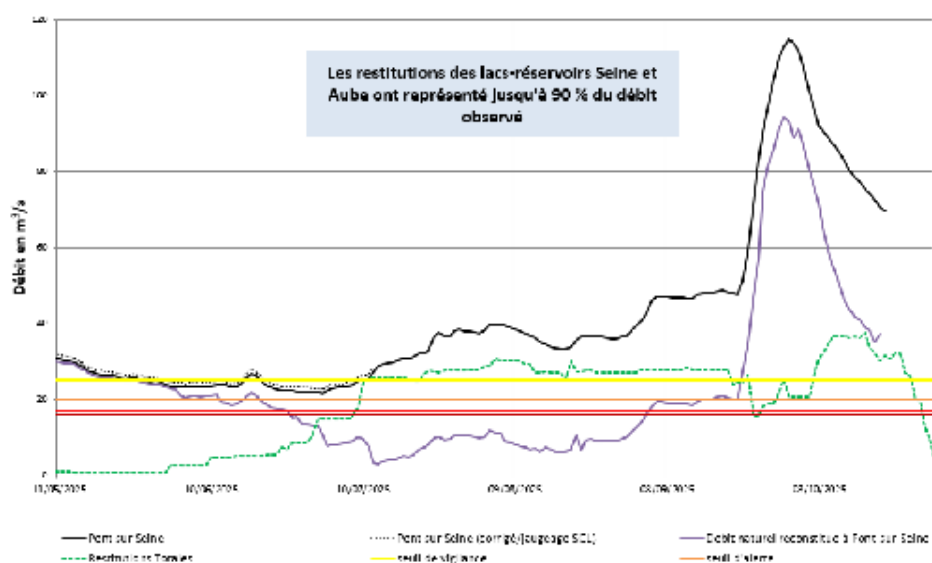
Sans les apports des lacs-réservoirs, le débit naturel aurait atteint des valeurs franchissant durablement les seuils réglementaires à l'origine de restrictions d'usage, à Châlons-en-Champagne, Pont-sur-Seine, Gournay et Paris Austerlitz.

En effet, les restitutions ont représenté cet été 2025 jusqu'à :

- 95 % du débit observé en octobre à Châlons-en-Champagne ;
- 70 % du débit observé en octobre à Gournay ;
- 90 % du débit observé en octobre à Pont-sur-Seine ;
- 50 % du débit observé en octobre à Paris Austerlitz.

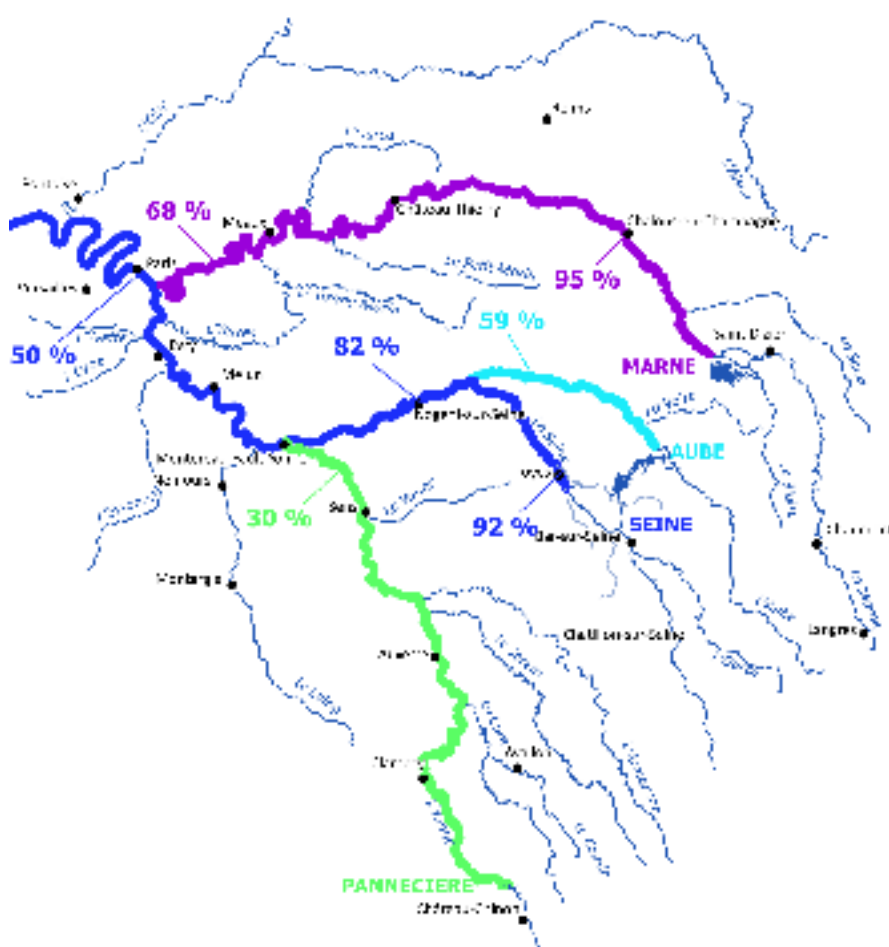
L'action des lacs a permis de maintenir la continuité des usages sur l'ensemble des axes régulés de la Seine, de la Marne et de l'Aube (navigation, prélèvement en eau potable, irrigation...). La centrale nucléaire située à Nogent-sur-Seine nécessite une vigilance particulière, car son fonctionnement dépend d'un débit en Seine suffisamment élevé. Sans l'action des lacs Seine et Aube situés en amont, le débit naturel (mesuré à la station de Pont-sur-Seine, la plus proche) aurait été inférieur au seuil de crise de fin juin à fin août, pouvant conduire à la réduction de la production ou à l'arrêt de la centrale pendant toute cette période.

Débits de la Seine à Pont-sur-Seine



Effet du soutien d'étiage 2025 à Pont-sur-Seine

Apports des lacs-réservoirs en août 2025 (% du débit observé)



Proportion maximale du débit provenant des lacs réservoirs par rapport au débit observé pour le mois d'août 2025



PRÉVENIR ET LIMITER LE RISQUE INONDATION



2

2.1 La gestion et l'exploitation des quatre lacs-réservoirs

2.1.1 LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES

L'exploitation 2025 des lacs-réservoirs a été marquée par les travaux de confortement du barrage de la Morge sur le lac-réservoir Seine.

Ces travaux ont nécessité une vidange quasi-complète du réservoir et un maintien à niveau très bas pendant six semaines. Un renforcement conséquent de la tranche de réserve du lac réservoir Amance - Temple avait été anticipé afin de pallier un éventuel soutien d'étiage tardif.

Les équipes d'entretien des espaces naturels et de génie civil ont également été sollicitées aux différentes périodes de l'année pour les travaux récurrents : entretien des fossés et des canaux enherbés et bétonnés, traitements de fissures en parements inclinés et sur les crêtes de digues, broyages des parements avals des barrages, travaux de bucheronnage en limites d'emprises...

Sans oublier les travaux plus particuliers comme la pêche de sauvegarde du canal d'amenée Marne, la continuité de la création du chemin du tour du lac de Pannecière, l'entretien ponctuel de surfaces à l'intérieur du casier pilote de la Bassée...

L'activité des équipes logistique, de mécanique, d'entretien des bâtiments et de maintenance a également été intense pour réparer, remettre en état améliorer les équipements existants.



Brossage du canal d'amenée Aube



Entretien des fossés bétonnés et réparation de fissures



Abattage des limites d'emprises





Broyage des parements avals des barrages et pêche de sauvegarde du canal d'amenée Marne



Réparation du pont roulant du canal de restitution Marne



Nettoyage du coursier de l'évacuateur de crue et réparation de tracteur



Définition d'un sentier autour du lac de Pannecièrre et remise en état d'un local technique

2.1.2 LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DES OUVRAGES

La surveillance des lacs-réservoirs en 2025

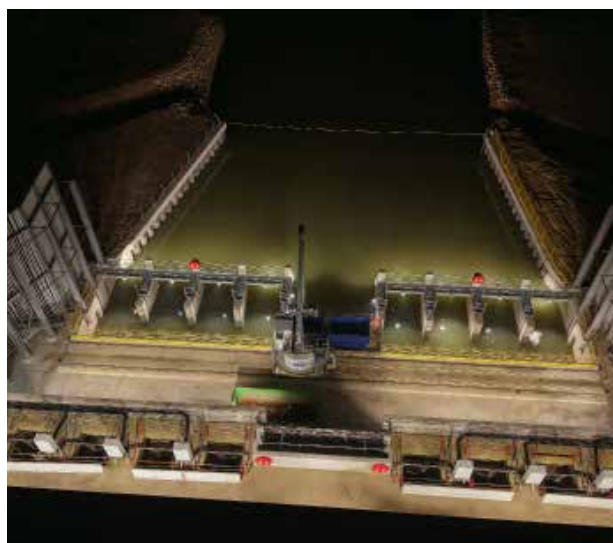
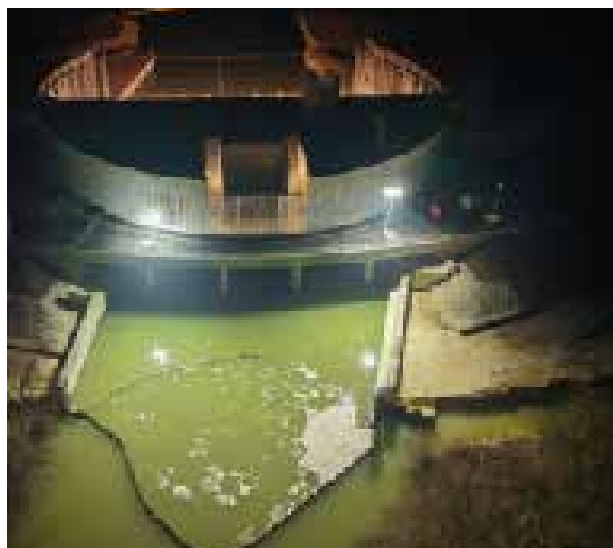
Les quatre lacs réservoirs exploités par l'EPTB Seine Grands Lacs sont constitués de 40 km de barrages (en terre ou en béton), 66 km de canaux et de 25 locaux techniques majeurs.

En 2025, les inspections visuelles périodiques, les essais de manœuvre des vannes, les visites techniques approfondies, menés par les agents de l'EPTB ou des bureaux d'études spécialisés, ont permis d'observer l'état et de vérifier la bonne fonctionnalité des ouvrages. En outre, plus de 4 000 dispositifs de mesures équipent ces infrastructures et ont permis de suivre et d'analyser leur comportement mécanique et hydraulique.

Enfin, les inspections annuelles réalisées sur chacun des 4 lacs réservoirs par les Services en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (DREAL Grand Est et DREAL Bourgogne Franche Comté), ont conclu à l'entretien et à la surveillance efficaces menés par l'exploitant.

La mise en eau test du casier pilote de la Bassée en janvier et février 2025

La mise en eau test du casier pilote de la Bassée en janvier et février 2025 a été l'occasion pour les agents de la Direction des Aménagements hydraulique de prendre progressivement possession des différentes composantes de l'ouvrage : 8 km de linéaire de digues, une station de pompage principale, deux stations de relevage.



Station de pompage en surveillance de nuit

Il a donc été nécessaire de mobiliser les équipes pour partager une bonne compréhension des principes de conception de ces ouvrages, afin d'être en mesure de réaliser, aux côtés des effectifs du maître d'œuvre ou des entreprises titulaires des marchés de travaux, des inspections visuelles, des mesures d'auscultation, l'exploitation de l'ouvrage, la surveillance des effets du remplissage.

Une mobilisation, parfois continue 24h/24 lors de certaines phases sensibles, a été organisée au sein des équipes de Seine Grands Lacs pour suivre ce premier remplissage, qui constitue une phase critique de la vie de l'ouvrage.

Les observations des phénomènes de résurgences traduisant un comportement inapproprié des fondations de l'ouvrage ont ainsi été réalisées en premier lieu par les équipes de l'établissement, qui ont pu donner l'alerte aux divers intervenants (maître d'œuvre et entreprises) afin d'analyser le phénomène et de statuer sur l'adaptation puis finalement l'interruption du processus de remplissage du casier.

L'exercice du plan particulier d'intervention (PPI) du lac-réservoir Marne du 18 juin 2025

Les barrages de Giffaumont et des Grandes Côtes, intégrés au réservoir Marne, sont deux grands barrages, soumis à l'élaboration d'un plan particulier d'intervention (PPI), volet du plan ORSEC construit par la Préfecture de la Marne.

Le PPI identifie les enjeux potentiellement impactés en cas d'accident majeur sur le barrage, et constitue le plan d'organisation des secours. À ce titre, un exercice de mise en application a été organisé le 18 juin 2025, mobilisant en Préfecture de la Marne les services de l'État et les différents acteurs susceptibles d'être sollicités en pareille situation, et sur le terrain les équipes de Seine Grands Lacs.

Le scénario déployé a simulé une succession de défaillances, de très faible probabilité, conduisant à l'activation du PPI, et à la mobilisation de moyens de secours : communication par poste radio dédié, déploiement d'un mat d'éclairage, d'un groupe électrogène et d'un groupe hydraulique mobile, activation d'un automate d'appel automatique à la population.

Le retour d'expérience partagé entre les participants de cet exercice a souligné l'intérêt de ce type d'exercice, utile à une bonne compréhension du contexte, des enjeux concernés et des réflexes à acquérir pour gérer au mieux une telle situation si elle devait advenir.



Fin d'exercice – débriefing en salle



Mobilisation d'un groupe électrogène mobile



Déploiement d'un mat d'éclairage



Modèle 3D vannage de jonction Aube –
exemple de prise de cotes



Modèle 3D de la fosse de dissipation du déversoir
d'extrémité du canal d'amenée Seine (vidange 2025)



Modèle 3D de la fosse de dissipation du déversoir
d'extrémité du canal d'amenée Seine (vidange 2025)

La photogrammétrie et modélisation 3D des ouvrages via des drones

Grâce à l'acquisition en 2025 d'un drone permettant la réalisation campagnes de photogrammétrie, et à la formation de trois agents à son utilisation (pilotage, exploitation de logiciels spécifiques de traitement d'images), Seine Grands Lacs dispose en régie de la capacité à inspecter ses ouvrages et à construire des modèles numériques en 3D.

L'utilisation de ces technologies avancées permet de capitaliser des observations précieuses sur l'état des ouvrages ou certaines particularités de leur configuration parfois difficilement observables (notamment les parties immergées, sauf lors des vidanges). Les modèles numériques construits offrent à la fois un rendu visuel de grande précision, et la possibilité de réaliser des mesures à partir des nuages de points collectés.

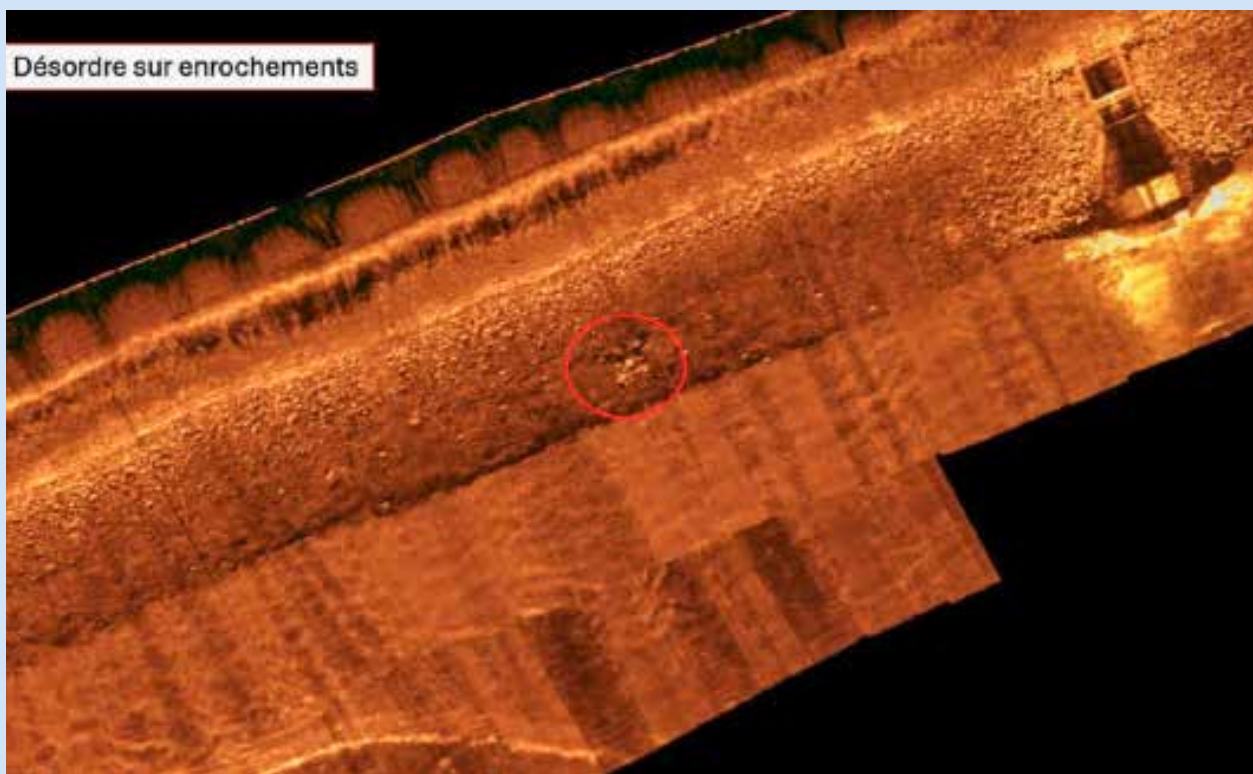
La vidange du réservoir Seine a été mise à profit à ce titre, et les modèles construits seront utilisés pour compléter les comptes rendus d'inspections, ou pour préparer de futurs travaux, en facilitant le partage d'une parfaite connaissance des caractéristiques de l'ouvrage.

Étude de dangers du lac-réservoir Aube : focus sur l'examen technique complet

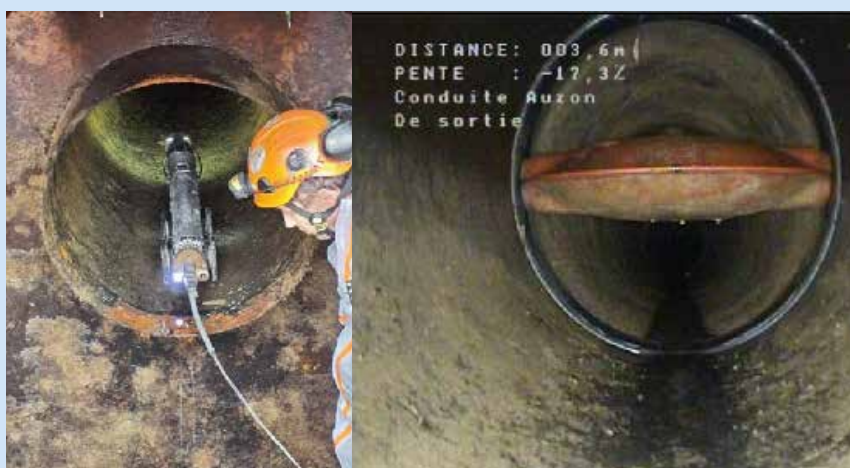
Les barrages de classe A et B au sens de la réglementation sur les ouvrages hydrauliques, font, respectivement tous les 10 ou 15 ans, l'objet d'une étude de dangers. Ces études réglementaires visent à faire un bilan de la conception, de l'état et du comportement du barrage. L'analyse de scénarios de défaillance envisagés théoriquement permet ensuite d'identifier, le cas échéant, les mesures à adopter pour améliorer la maîtrise du risque, ou d'en réduire les probabilités ou les conséquences.

Les barrages de Brévonnes [A] et de Radonvilliers [B], constitutifs du réservoir Aube, sont concernés par cette démarche. Dans ce cadre, un examen technique complet a été réalisé en 2025, s'appuyant notamment sur des investigations spécifiques afin d'observer l'état des ouvrages :

- moyens subaquatiques (bathymétrie, plongeurs, et robot sous-marin avec caméras piloté depuis la surface), pour les parties d'ouvrages habituellement noyées ;
- robots sur roues avec caméra pour l'inspection de l'intérieur des conduites de faible diamètre ;



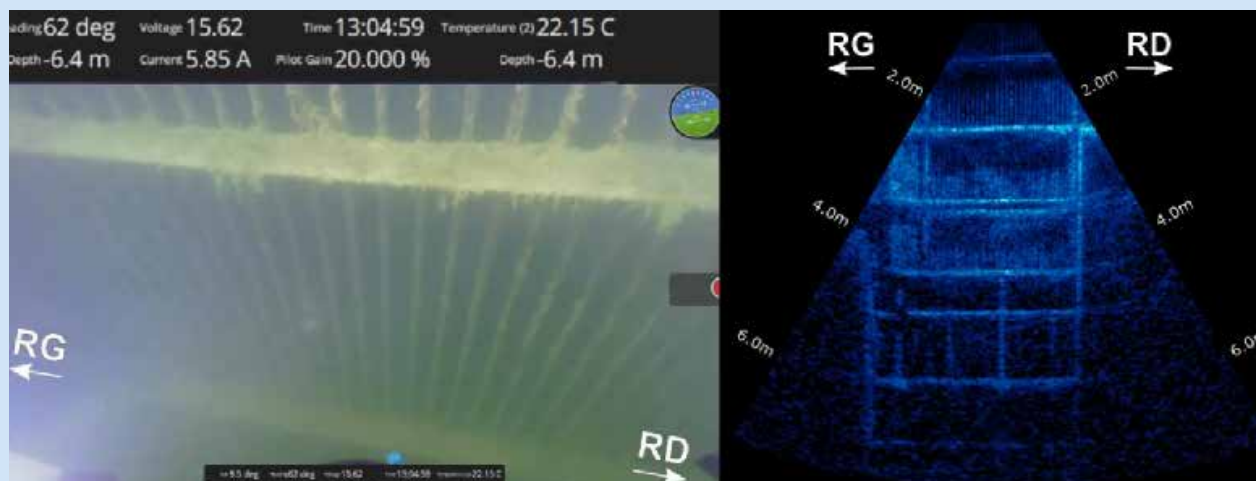
Bathymétrie du parement amont du barrage de Radonvilliers



Examen de la conduite de restitution Auzon



Inspection par cordistes de la vanne de réglage – passe gauche



Inspection subaquatique – restitution principale Temple

- contrôle de 8 vannes de grande section par cordistes, portant sur :
 - l'état des revêtements de protection ;
 - des mesures d'épaisseur d'acier ;
 - le contrôle des soudures ;
 - investigation par caméra des piézomètres et puits de décharge [244 sur le barrage de Brévonnes, 88 sur le barrage de Radonvilliers] ;
 - contrôle du bon fonctionnement des 166 cellules de pression interstitielles intégrées dans le dispositif d'auscultation.
- De multiples entreprises spécialisées ont été mobilisées (*Sub-C-Marine* pour les inspections subaquatiques, *MISTRAS* pour le contrôle des conduites et de la vantellerie, *Debouch'Visio.net* pour les inspections de piézomètres, *Télémac* pour la vérification des cellules de pression interstitielles) aux côtés du bureau d'études agréé *BRLi* chargé de la rédaction de l'étude de dangers.

2.1.3 LA VALORISATION ET LA MODERNISATION DES OUVRAGES

En 2025, Seine Grands Lacs a mené et poursuivi les études de valorisation et de modernisation suivantes :

- la construction d'un hangar à proximité immédiate du lieu d'appel de Giffaumont ;
- la rénovation de l'ouvrage de batardage à l'amont du tunnel (Courtenot) sur le canal d'aménée Seine ;
- la réhabilitation du peigne à embâcles du lac du Der ;
- la rénovation du contrôle de commande du lac de Pannecière ;
- la réhabilitation de la tour de restitution du lac d'Orient (phase 1) ;
- la mise aux normes du dispositif de retenu du pont de Poligny.
- la rénovation de l'extrados du pont route du barrage de Pannecière ;
- la rénovation et la modernisation de l'atelier de Pannecière ;
- la mise en place de moyens permanents de secours sur le canal d'aménée Seine ;
- la poursuite de la pose d'enrochements sur les barrages de Morge, Beaumont et Chavaudon (vidange du lac-réservoir d'Orient) ;
- la réhabilitation de la tour de restitution du lac-réservoir d'Orient (phase 1/2) ;
- la rénovation et la modernisation du déversoir d'extrémité du lac-réservoir du Der (phase 1/3) ;
- la mise aux normes du dispositif de retenue du pont de Poligny.

En termes de travaux, en dehors des chantiers d'entretien des ouvrages et des autres infrastructures, les équipes ont été mobilisées sur les chantiers suivants :

FOCUS DES TRAVAUX MARQUANTS EN 2025

- **La rénovation de l'extrados du pont-route du barrage de Pannecière**
 - Mai 2025 – octobre 2025
 - Coût de l'opération : 1 375 000 € HT
 - Entièrement financé par Seine Grands Lacs



- **Le confortement des barrages de la Morge et de Beaumont du lac d'Orient, seconde phase de travaux nécessitant la vidange du lac**
 - Août 2025 – mars 2026
 - Coût de l'opération : 25 000 000 € HT
 - Financement : État - Europe- Région Grand Est - Agence de l'eau Seine-Normandie



- **La rénovation et la modernisation de la tour de restitution du lac d'Orient (Phase 1/3)**
 - Octobre 2025 – décembre 2025
 - Coût de l'opération : 15 000 000 € HT
 - Entièrement financé par Seine Grands Lacs



- **La rénovation et la modernisation du déversoir d'extrémité du lac-réservoir du Der – Phase 1/3**
 - Juin 2025 – décembre 2025
 - Coût de l'opération : 3 800 000 € HT
 - Entièrement financé par Seine Grands Lacs



2.2 La mise en service du casier pilote Seine Bassée

Avec la première mise en eau du site pilote, l'année 2025 a représenté une étape majeure du projet Seine-Bassée. Dispositif innovant de réduction du risque d'inondation à l'échelle de la vallée de la Seine amont, cet aménagement hydraulique viendra renforcer l'écêtement des crues de l'Yonne par diminution du risque de concomitance avec la Seine, et prolonger ainsi vers l'aval et la région francilienne l'actions des lacs-réservoirs amont.

Ce premier cycle de remplissage et de vidange du site, réalisé au premier trimestre selon un protocole spécifique, a permis de tester l'ouvrage et l'ensemble de ses équipements, avant la réception définitive des travaux.

Pour le service assurant le pilotage du projet Seine Bassée, cette année fut celle de la concrétisation des efforts réalisés depuis les études jusqu'au suivi des travaux, à travers la première mise en eau de l'ouvrage et la gestion finale d'une longue et complexe période de travaux.



Le casier pilote Seine Bassée

- 42 m³/s : débit de pompage nominal enclenché le 15 janvier 2025
- 7 millions de m³ : volume pompé et stocké lors de la mise en eau test
- 8 semaines : durée de la mise en eau test
- 175 : nombre de personnes mobilisées pour le pilotage et le suivi de la mise en eau (Seine Grands Lacs et ses équipes d'exploitation, les maîtres d'œuvres, les entreprises, les différents contrôles extérieurs)
- Résurgence : phénomène de boulang, amorcé localement en pied de digue extérieur lors de la dernière phase de remplissage du site

2.2.1 LA MISE EN EAU TEST DU CASIER PILOTE

La mise en eau test du casier pilote a été réalisée au cours du premier trimestre 2025, selon un protocole spécifique à une première mise en eau d'un aménagement hydraulique et barrage de classe C. Sous l'égide du préfet de Seine-et-Marne et avec l'appui du Service interministériel de Défense et de Protection Civile de Seine-et-Marne (SIDPC 77), l'opération a été pilotée au sein du Poste de commandement opérationnel (PCO) activé sur site et regroupant l'ensemble des acteurs compétents dans la gestion de cet événement. Un plan ORSEC de site, définissant les missions de ces différents acteurs en lien avec la sécurité publique, a également été mis en application.

Le résultat fut de recueillir un maximum d'informations, tant pour préparer la réception des différents lots de travaux que pour définir le futur protocole d'exploitation de l'ouvrage. Ce riche retour d'expérience est constitué d'observations issues d'inspections détaillées des différents ouvrages constituant le casier pilote (digue et son dispositif de surveillance, station principale), d'une évaluation du fonctionnement des ouvrages de relevage annexes destinés à réduire l'incidence sur la piézométrie environnante, et de multiples enseignements quant aux impacts environnementaux (conditions de fuite de la faune terrestre, impacts piscicoles).

Le remplissage par pompage en Seine a été effectué en deux séquences, d'abord du 15 au 20 janvier pour atteindre la cote de mi-remplissage 52,30 m NGF, suivi d'un palier de stockage de 5 millions de m³,

puis d'un second remplissage très progressif jusqu'à la cote 52,99 m NGF du 13 au 20 février.

L'apparition de phénomènes de résurgences localisés en partie Nord et Est du parement aval de la digue ont conduit Seine Grands Lacs, par anticipation de leur évolution, à suspendre la mise en eau sans atteinte de la cote remplissage nominale (54,03 m NGF). La vidange du volume stocké a ensuite été enclenchée afin de diminuer progressivement la charge hydraulique sur la digue, ce qui a permis de contrôler puis de stopper ces résurgences.

Le diagnostic géologique a révélé que les phénomènes détectés sont expliqués par des hétérogénéités naturelles du terrain d'assise de la digue et associées aux matériaux sableux (formation des alluvions anciennes), hétérogénéités difficilement détectables à l'échelle d'un linéaire de digue de près de 8 km.

La mise en eau test a également mis en lumière le bon fonctionnement des drains actifs et des ouvrages annexes (stations de relevage) qui limitent efficacement les incidences piézométriques sur les environnants proches de l'ouvrage.

À la suite de la vidange du casier, des travaux de reprise des buses de ressuyage dégradées lors de la mise en eau ont été réalisés, ainsi que des travaux de réglage de la crête de digue et d'entretien des parements de digue (nettoyage/fauche/apport terre végétale). La reprise des chemins principaux du site pilote a également été menée par Seine Grands lacs afin de rétablir les pistes de circulations dans le casier pilote.

2.2.2 LA PRÉPARATION DES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Au second semestre, une phase d'étude et de conception, accompagnée de sondages géotechniques complémentaires, a été menée afin de concevoir les solutions de confortement pérennes à mettre en œuvre. Seine Grands Lacs a bénéficié de l'accompagnement et de l'expertise du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) tout au long du processus de conception préalable aux travaux programmés au second trimestre 2026.

En prenant appui sur le retour d'expérience réalisé, l'intégralité du linéaire de digue (7,6 km) a ainsi

été analysé en raisonnant par analogie avec les configurations géologiques du sous-sol identifiées comme propices aux phénomènes observés, dans le but de diminuer drastiquement le risque de résurgences une fois l'ouvrage sollicité à sa pleine capacité (10 millions de m³).

Le programme de travaux de confortement a été ainsi établi sur la base plusieurs missions successives réalisés par les bureaux géotechniques mandatés par Seine Grands lacs, depuis le diagnostic jusqu'aux choix de conception (ajouts d'écrans étanches et de puits de décompression).

2.2.3 LA POURSUITE DES DERNIERS TRAVAUX

Durant les huit derniers mois de 2025, plusieurs études ont été menées afin de déterminer les travaux complémentaires à apporter à la station de pompage et à ses équipements, et ainsi garantir un fonctionnement optimal sur le long terme. Par ailleurs, Seine Grands Lacs a poursuivi en parallèle les travaux préalables à la réception des ouvrages selon les différents lots de travaux, tels que les essais de vérification des systèmes (sécurité incendie, intrusion, contrôle d'accès, vidéosurveillance).

Les travaux de finition sur la station de pompage ainsi que l'aménagement de la toiture terrasse et la mise en place du paratonnerre, ont été menés jusqu'à la fin du premier semestre.



Aménagement de la toiture et de la terrasse

À l'issue de la mise en eau test des ouvrages, des opérations de mise à sec des pertuis de pompage, des bâches de dissipation et des pertuis de vidange de la station ont été réalisées afin de vérifier l'intégrité

du génie civil et des équipements principaux de la station (pompes en tubes, vannes wagons, grilles du dégrilleur), afin de parachever l'ouvrage hydraulique en s'appuyant sur le retour d'expérience du premier remplissage.

Des opérations similaires ont été opérées sur les ouvrages annexes, dont la réparation et remise en place de l'une des pompes de l'ouvrage annexe de Roselle, endommagée lors de la mise en eau.



Pompe de l'ouvrage annexe de Roselle

À partir de septembre 2025, les opérations préalables à la réception ont démarré sur les lots génie civil, équipements et second œuvre et se prolongeront sur le premier semestre 2026.

À l'extérieur du site, en parallèle de la réalisation de la mise en eau test, les travaux de construction du pont de la Tombe se sont déroulés jusqu'au printemps 2025.

2.2.4 LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Seine Grands Lacs poursuit son objectif de reconquête de la biodiversité locale, l'opération du casier pilote représentant le deuxième plus gros chantier de génie écologique de France. Les mesures mises en œuvre s'étendent ainsi sur plus de 120 hectares, comprenant l'espace endigué et cinq autres sites dédiés à la valorisation écologique du territoire de la Bassée aval.

Réalisés fin 2025 à plus de 80 %, ces travaux comprennent, entre autres, la plantation d'arbres et de plantes adaptés aux zones humides, la création de nouveaux habitats pour la faune, dont des radeaux pour la nidification des sternes, la création ou la restauration de la noue d'Auvergne et l'aménagement des berges héritées de l'exploitation d'anciennes gravières.

À la suite de la mise en eau, le temps de ressuyage des milieux a été particulièrement long. Les niveaux d'eau sont restés hauts sur les zones terrestres et aquatiques jusqu'à l'été, ne permettant pas la pleine réalisation des suivis écologiques tels que prévu dans l'autorisation environnementale. Néanmoins, depuis le début de l'année 2025, des premiers résultats très positifs ont d'ores et déjà été constatés dans le cadre du suivi environnemental effectué par le bureau d'études Ecosphère. Ainsi, des gesses des marais, espèce végétale classée « en danger » à l'échelle nationale, ont été découvertes à la suite de l'abattage d'une peupleraie et de la création de 1 600 m² de zone humide. La gesse des marais n'avait plus été observée sur site depuis 1992.

Diverses observations ont également permis de conclure au retour de nombreux oiseaux, comme les limicoles – petits oiseaux échassiers – ou les sarcelles d'hivers, canards migrateurs, suggérant ainsi l'attractivité nouvelle des secteurs renaturés.

Par ailleurs, la renouée du Japon, plante exotique envahissante entièrement éradiquée à l'entrée du site en 2021 et 2022, n'est pas réapparue sur les secteurs traités par Seine Grands Lacs.



Gesse des marais



Reconquête de la biodiversité locale

2.3 Le pilotage et l'animation du programme de zone d'expansion des crues

Depuis 2018, l'action sur les zones d'expansion des crues (ZEC) est la traduction d'une ambition forte de recréer une solidarité de bassin pour relier des territoires à forts enjeux avec les zones rurales situées en amont et qui vont contribuer à les protéger. Dans cet objectif, le pôle zones d'expansion des crues et appui à la maîtrise d'ouvrage a continué d'accompagner les maîtres d'ouvrages GEMAPIens à travers un soutien technique et financier pour la mise en œuvre de projets.

2.3.1 ET DE 410 PROJETS !

L'année 2025 marque un changement d'échelle grâce à la mise à disposition de l'outil d'aide à la décision GEMAZEC auprès des partenaires, portant à 410 le nombre total de projets identifiés à ce jour.

L'outil GEMAZEC, qui permet l'identification et la hiérarchisation des ZEC est opérationnel et est utilisé par Seine Grands Lacs pour accompagner les structures dans l'émergence de projets ambitieux. Cet accompagnement prend la forme d'ateliers de travail, organisés à la demi-journée, qui ont abouti à une cartographie des secteurs à investiguer sur le terrain et à inscrire les projets dans des programmations pluriannuelles telles que les contrats territoriaux de l'agence de l'eau ou les PAPI. Fin 2025, près de 28 ateliers ont été menés auprès de 18 structures GEMAPIennes pour un total de 29 nouveaux projets.

L'action ZEC permet d'accompagner techniquement et financièrement les projets de préservation, restauration et d'aménagement de ZEC :

- de 37 maîtres d'ouvrages ;
- ce qui représente plus de 45 millions d'euros de projets dont 3,3 millions de participation de Seine Grands Lacs.

47 projets sont dorénavant finalisés, dont la restauration du lit majeur et du lit mineur de l'Œuf sur 890 ml, au Moulin de la Rochette à Aulnay-la-Rivière (45), créant 2,5 ha de ZEC, par le Syndicat Mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne et la restauration d'une ZEC sur 7 ha par le reméandrage de la Laines à Rives-Dervoises (52), par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Voire.



La ZEC du Moulin de la Rochette



La ZEC de Laines

2.3.2 FOCUS : INTÉGRER PLEINEMENT L'AGRICULTURE DANS LA STRATÉGIE ZEC AFIN DE SÉCURISER LES EXPLOITANTS ET DE LEVER LES FREINS DE L'ACCEPTABILITÉ

En 2025, le partenariat avec le monde agricole s'est concrétisé par la signature de conventions de sur inondation avec les Chambres d'agriculture de la Marne et de l'Aube. En parallèle, un travail de fond a été engagé avec l'ensemble des Chambres du bassin pour construire une convention commune sur les ZEC naturelles, traduisant une volonté de structuration à plus grande échelle et de faciliter l'émergence de projets de ZEC en rendant leur mise en œuvre compatible avec les réalités économiques et agricoles des territoires.

Ces conventions sont le support des réflexions menées sur l'adaptation des pratiques culturales, les dispositifs d'indemnisation ou encore les paiements pour services environnementaux.

- **68 % du bassin couvert par une pré localisation des zones d'expansion des crues**
- **410 projets recensés et accompagnés (au 1^{er} juin 2026) dont 77 sous convention de coopération technique et financière et 47 réalisés et soldés**
- **28 ateliers GEMAZEC réalisés auprès de partenaires locaux**
- **18 dossiers déposés en 2025 depuis la mise en ligne de la plateforme Aiden en juin 2025**
- **3 PAPI / PEP intégrant des actions agricoles**
- **46 agriculteurs engagés en Paiements pour Services Environnementaux, 1 066 ha de maintien de prairie, 15,25 ha de création de prairies**

2.4 Le pilotage et l'animation des programmes d'actions de prévention des inondations

Cette année a marqué à la fois la pleine mise en œuvre du programme et un temps de bilan. Une année dense, rythmée par de nombreux événements, le partage d'expériences et un travail collectif renforcé.

2.4.1 LE PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES

Labellisé en 2023, le PAPI Seine et Marne franciliennes se déploie jusqu'en 2029. L'année 2025 a été marquée par la préparation de la révision à mi-parcours du programme, visant à augmenter le nombre des maîtres d'ouvrage et à ajuster les actions en réponse aux

évolutions de la stratégie territoriale. Elle a également été rythmée par le comité de pilotage de février, organisé avec la participation de Jean CASTEX, président de la RATP, moment clé de suivi et de partage sur l'avancement du PAPI.



63

maîtres d'ouvrages



372

actions



208

millions d'euros TTC



31

millions d'euros
de Fonds Barnier

Un premier avenant au programme

En juin 2025, un premier avenant au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) a été validé. Cet avenant a permis d'ajouter et de renforcer les actions dédiées à la réduction de la vulnérabilité des bâtiments exposés au risque inondation. Il a également permis l'entrée de la Région Île-de-France en tant que maître d'ouvrage, avec l'ambition de financer des diagnostics et des travaux sur 48 lycées situés en zone inondable. Cet engagement renforce la dynamique partenariale. Le coût global de cette opération est estimé à 5,5 millions d'euros.

Les rencontres INTERPAPI

L'année 2025 a été marquée par un temps fort avec la tenue des Rencontres Inter PAPI. Cette journée a réuni près de 200 partenaires, élus, agents techniques, maîtres d'ouvrage, services de l'État et experts qui ont pu échanger sur la prévention des inondations. Organisé autour de tables rondes et d'ateliers, l'événement a permis de valoriser les actions menées, de croiser les regards sur les enjeux de financement, de coordination et de communication, et d'approfondir des thématiques techniques clés telles que l'urbanisme, le ruissellement, la gestion de crise ou la GEMAPI.



Les rencontres INTERPAPI, le 1^{er} juillet 2025



COPIL du PAPI SMF en février 2025

2.4.2 LE PAPI DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE

De Troyes à Marcilly-sur-Seine, la prévention des inondations de la Seine bat son plein !

Après plus de 5 ans de mise en œuvre, le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de Troyes et du bassin de la Seine supérieure, porté par Seine Grands Lacs, est entré en 2025 en phase de bilan, avec 21 actions réalisées sur 55 et 26 en cours de mise en œuvre. Réunis en comité de pilotage le 5 novembre 2025, les représentants des services de l'État, les élus et partenaires du territoire ont salué la dynamique collective à travers les résultats des actions menées et ont acté le lancement officiel des travaux du prochain programme. Fait majeur pour ce prochain programme : le périmètre d'action sera élargi au bassin de l'Aube, de ses sources jusqu'au bassin nogentais.

Parmi les actions de réduction des inondations et des actions de réduction de leurs conséquences, réalisées ou en cours en 2025 :

- la réhabilitation des digues du centre-ville de Troyes, par Troyes Champagne Métropole, pour un montant prévisionnel de 30 M€ TTC ;
- la rénovation des barrages retenant le lac d'Orient, par Seine Grands Lacs, pour un montant prévisionnel de 30 M€ TTC ;
- la mise en place d'un réseau d'observateurs locaux de crues, par la Préfecture de l'Aube ;
- la modélisation hydraulique de la Seine et de ses affluents, par le SDDEA et sa Régie ;
- des exercices de gestion de crise, par l'EPAGE Sequana ;



COPIL du 5 novembre 2025

- l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme, par le Syndicat d'étude, de programmation et d'aménagement de la région troyenne (DEPART);
- la réhabilitation de zones naturelles d'expansion des crues entre la commune de Fouchères jusqu'à la confluence Seine-Aube, par la Fédération de l'Aube pour la pêche et la protection du milieu aquatique;
- des diagnostics de vulnérabilité des équipements et infrastructures régionales, comme les lycées, par la Région Grand Est.

En termes de sensibilisation au risque inondation plusieurs actions ont été réalisées cette année.



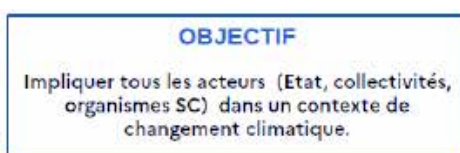
Réalisation de la fresque « ici, on mesure le débit de la Seine » sur la station Troyes Tauxelles située sur la digue de Fouchy à Troyes



Animation auprès du grand public à la fête du Parc des moulins à Troyes le 29 juin 2025 avec la DDT de l'Aube

Les rencontres de la sécurité civile organisée par la Préfecture de l'Aube

La préfecture de l'Aube a également organisé les rencontres de la sécurité civile autour de trois tables rondes permettant à Seine Grands Lacs de rappeler le rôle majeur du lac-réservoir Seine pour l'écrêtement des crues ainsi que le rôle d'accompagnement du dispositif EPISEINE pour les collectivités qui souhaitent se préparer à la gestion de crise.



2.4.3 LE PAPI DE LA MARNE AMONT ET SES AFFLUENTS

En 2025, le PAPI de la Marne amont et de ses affluents a été validé par les élus en séance de comité de pilotage, le 31 janvier à Chaumont puis, en séance du comité syndical le 19 mars. Après plusieurs mois d'instruction menée par les services de l'État, le dossier PAPI a été labellisé par les membres de la commission nationale de labellisation (COMILAB), le 16 septembre, et validé par Marc GUILLAUME, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le 26 novembre.



Comité de pilotage du 31 janvier 2025 relatif à l'adoption du PAPI de la Marne amont et de ses affluents

Sur invitation du Président du conseil départemental de Haute-Marne, Nicolas LACROIX, les élus du comité de pilotage, se sont réunis le 31 janvier, à Chaumont, pour valider le dossier et la programmation 2025-2031 du PAPI Marne Amont et ses Affluents. Devant une centaine de personnes, les élus du comité ont pu apprécier :

- le bilan de la phase de concertation des élus locaux durant la co-construction du programme d'actions ;

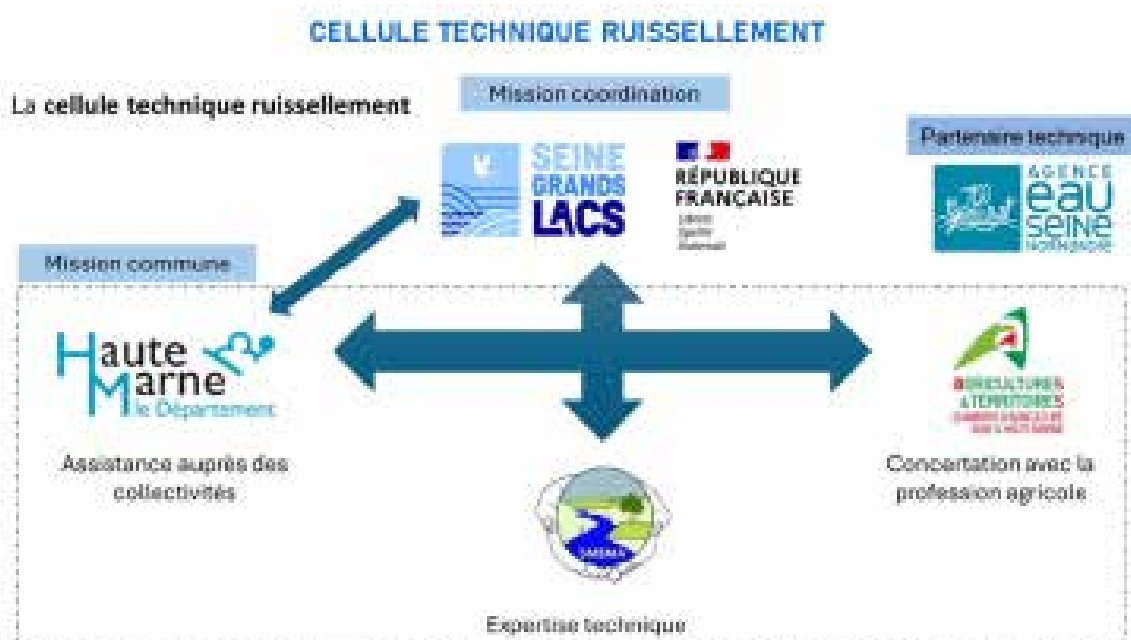
- l'adoption du contenu du programme d'actions : bilan synthétique, présentation des actions phares ;
- le lancement officiel de la phase de consultation du public et des parties prenantes.

Lors de ce comité de pilotage, les élus ont mis en avant l'adhésion du programme d'actions par les élus locaux et les acteurs du territoire. En l'occurrence, ce nouveau programme d'actions est d'ampleur pour le territoire Haut-marnais :

- passage de 6 à 17 maîtres d'ouvrages (collectivités, syndicat, associations, services de l'État) ;
- passage de 31 à 77 actions (en majorité sur les axes 1 – conscience du risque – axe 3 – alerte et gestion de crise – axe 5 – réduction de la vulnérabilité – axe 6 – ralentissement des écoulements) ;
- passage d'un budget global de 1,6 M€ TTC à 13,4 M€ TTC.

Autre facteur de réussite lié à ce programme d'actions, la création d'une cellule d'animation dédiée aux phénomènes d'érosion des sols et des ruissellements (Action 0.1.2), une première nationale.

En réponse aux événements survenus lors des étés 2021 et 2024, le conseil départemental de Haute-Marne, la chambre d'agriculture de Haute-Marne, le syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses Affluents, les services de l'État et Seine Grands Lacs se sont structurés sous forme d'une cellule d'appui aux collectivités.



La cellule technique ruissellement dédiée au PAPI de la Marne Amont et de ses Affluents

Du 1^{er} au 28 février 2025, le grand public ainsi que les parties prenantes ont pu prendre connaissance du contenu du programme d'actions, pour la période 2025 à 2031. À l'issue de cette consultation, les élus du comité syndical de Seine Grands Lacs se sont réunis en séance le 19 mars pour adopter, à l'unanimité, le dépôt officiel de la candidature à l'instruction auprès des services de l'État.

2.4.4 LE PAPI DU LOING

Pour le bassin du Loing, 2025 a été une année transition marquée par la consolidation du bilan du Programme d'Études Préalables (PEP 2021-2024) et la co-construction du futur Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 2025-2031). Pour la cellule d'animation de Seine Grands Lacs, porteur du PEP et du futur PAPI du bassin du Loing, ce fut donc une année consacrée à la capitalisation des enseignements du PEP et à la concertation avec les parties prenantes du prochain programme.

Capitalisation d'abord, car il a fallu récupérer et assimiler les derniers résultats des études du PEP afin d'en tirer des enseignements utiles à la définition d'une stratégie de prévention des inondations pertinente et adaptée aux spécificités du territoire. Cette étape a nécessité une diffusion étendue des résultats du PEP suivie d'échanges avec les partenaires locaux et représentants des pouvoirs publics.

Concertation ensuite, car pour élaborer un programme d'actions systémique et intégré, Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing ont organisé une vaste campagne de concertation avec les partenaires financiers et les acteurs locaux, qu'ils soient issus de la sphère institutionnelle ou de la société civile.

Entre octobre 2024 et janvier 2025, 35 rencontres bilatérales en présentiel ont été organisées avec les partenaires historiques du PEP (maîtres d'ouvrage et financeurs) ainsi qu'avec les collectivités et services de l'État pressentis pour porter des actions dans le futur programme PAPI. Ces rencontres ont permis de définir, dès le premier trimestre 2025, une stratégie cohérente assortie d'un programme de 94 actions. Ce programme fait la part belle à la coordination des actions et à la mutualisation des moyens humains et financiers.

En complément, 124 structures ont été contactées en amont de la consultation du public du dossier de candidature du PAPI du Loing (du 1^{er} au 31 mai 2025) afin de recueillir des avis constructifs sur le programme et de poser les bases de futurs partenariats. En ligne de mire, une intégration des structures volontaires comme maîtres d'ouvrage lors de la révision à mi-parcours du PAPI en 2028-2029. Ont notamment

Durant plusieurs mois, le dossier de candidature a été instruit par les services de l'État. C'est lors de la séance de la commission nationale de labellisation (COMILAB), du 16 septembre, que Jean-Yves MARIN, élu référent au PAPI, et les services de la direction de l'action territoriale et de l'hydrologie (DATH) ont présenté et défendu la candidature. À l'unanimité, et sans réserve, le dossier a été labellisé pour la période 2025 à 2031.

été consultés les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie, les fédérations de chasse et de pêche, les associations de sinistrés, les associations agréées de protection civile, les SDIS, les associations de protection de l'environnement, l'éducation nationale, les gestionnaires de réseaux, etc.

La période estivale a donné lieu à de nombreux échanges avec les financeurs et services de l'État dans le cadre de l'instruction du PAPI tandis que le dernier trimestre 2025 a été consacré à l'acculturation et à la formation des nouveaux acteurs du PAPI aux thématiques liées aux inondations.

Le dossier de candidature du PAPI du bassin du Loing 2025-2031 comprend 94 actions portées par 23 maîtres d'ouvrages. Le coût global du programme avoisine les 22 millions d'euros co-financés à hauteur de 60 % (hors actions de VNF).

Le 7 novembre 2025, la Commission de Labellisation Territoriale, délégation du Comité de bassin Seine-Normandie, a émis un avis favorable et sans réserve à la labellisation du programme d'actions de prévention des inondations du bassin du Loing. Cet avis est assorti de 10 recommandations à prendre en compte pour le déploiement opérationnel du programme.

Par un courrier en date du 26 novembre 2025, Marc GUILLAUME, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie a officiellement labellisé le PAPI du bassin du Loing pour une durée de six ans (2025-2031).



Le comité de pilotage du 21 janvier 2025 a permis de présenter les grands résultats du PEP du bassin du Loing et de poser les bases d'une stratégie de prévention des inondations cohérente pour le prochain PAPI du Loing (2025-2031)



Le 17 mai 2025, EPISEINE et Seine Grands Lacs étaient présents aux côtés de la communauté de communes de Moret, Seine et Loing, l'EPAGE du bassin du Loing et la Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à l'évènement MSL en Fête qui s'est tenu sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne



Le 20 septembre dernier, Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing étaient conviés par la commune de Moret-Loing-et-Orvanne à l'inauguration du troisième volet du cycle d'expositions « Territoires d'eau ». Hébergée au musée municipal, l'exposition comprend 20 panneaux formant un circuit thématique à la fois thématique et chronologique. Pour réaliser les panneaux, la commune a bénéficié de l'aide technique de Seine Grands Lacs via son dispositif EPISEINE

2.4.5 LE PEP ET LE PAPI DU BASSIN DE L'YONNE

Le PEP du bassin de l'Yonne a connu en 2025 sa dernière année de mise en œuvre des actions. Pour Seine Grands Lacs, ce PEP aura permis de faire financer par le fonds de prévention des risques naturels majeurs les études et travaux du contrôle commande du barrage de Pannecière pour près de 1,6 million d'euros, dans le but d'améliorer la sécurité de l'ouvrage. Les travaux seront réalisés au cours des années 2026 et 2027.

Cette année a surtout été consacrée à la construction du dossier de labellisation du PAPI de l'axe Yonne. En effet, le comité de pilotage de septembre 2024 avait validé les orientations principales de l'étude de gouvernance des PAPI de ce grand bassin de 10 000 km², à savoir la création de deux futurs PAPI 2026-2031, centrés l'un sur l'axe Yonne porté par Seine Grands Lacs et l'autre sur les bassins de l'Armançon et du Serein, les deux affluents principaux de l'Yonne, porté par l'EPAGE du bassin de l'Armançon.



Périmètre des 2 PAPI sur le bassin versant de l'Yonne validés par le comité de pilotage

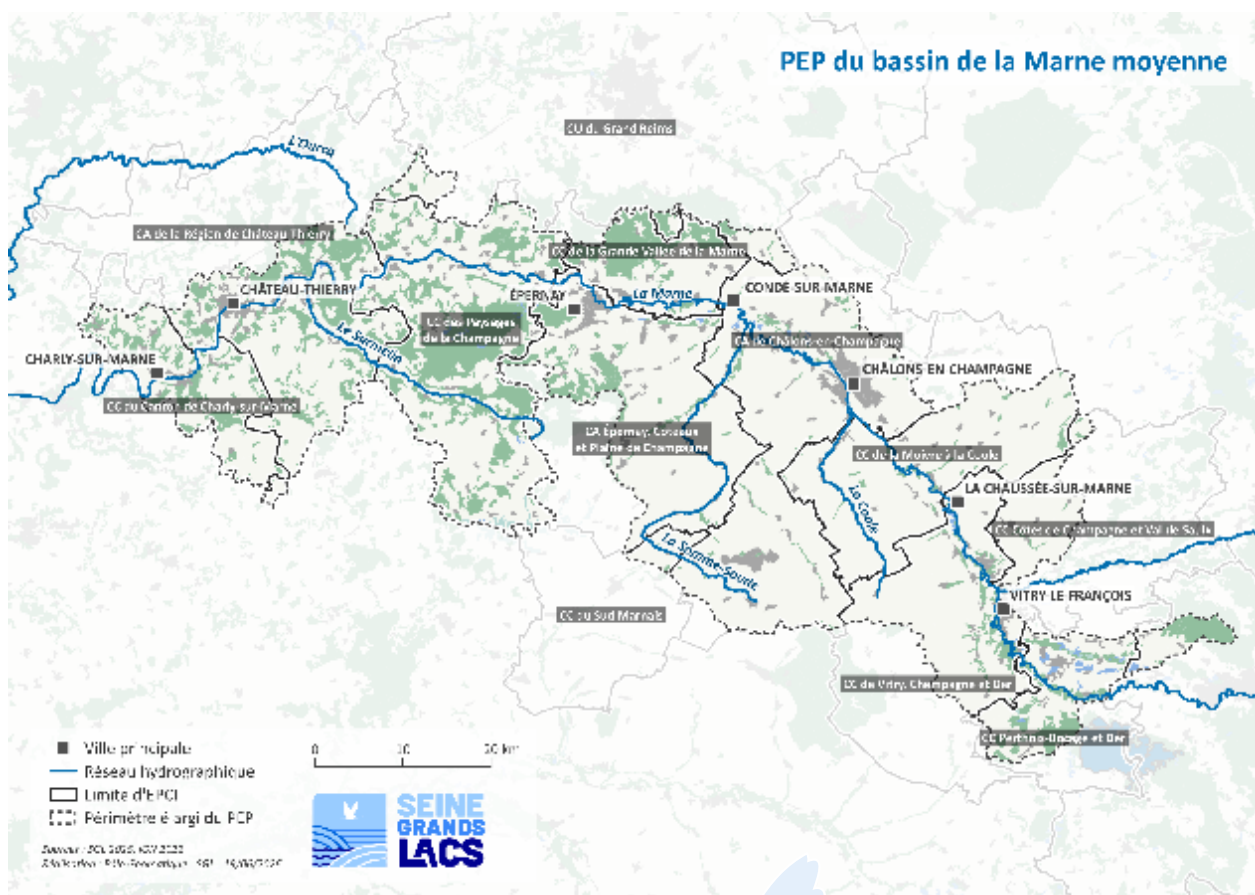
Le premier semestre 2025 a été dédié à la concertation nécessaire avec les maîtres d'ouvrage qui souhaitent s'engager dans la démarche de PAPI sur le bassin de l'Yonne. Le deuxième semestre a permis de consolider le dossier et de le faire valider à l'unanimité par le comité de pilotage présidé par Patrick OLLIER le 25 novembre à Auxerre.

Ce PAPI de près de 50 millions d'euros permettra notamment à la ville et à l'agglomération d'Auxerre de contribuer à protéger son territoire classé en 2025 par l'État comme à risques importants d'inondations (TRI) et au syndicat mixte de l'Yonne médian de poursuivre ses actions, en particulier de prévention, du ruissellement et de développement des zones d'expansion des crues, issues des études du PEP. Par ailleurs, VNF a inscrit un budget important pour la première phase de reconstruction de ses

écluses qui s'inscrivent dans un programme global de près de 300 millions d'euros sur 30 ans. Seine Grands Lacs, pour sa part, initiera un travail collaboratif sur la réduction de la vulnérabilité des entreprises exposées aux inondations d'une part en lien avec les chambres consulaires du territoire, d'autre part avec les collectivités gemapiennes pour les habitations les plus exposées.

Le PAPI sera déposé début 2026 auprès des services de la DREAL Bourgogne Franche Comté pour la période d'instruction de 6 mois par l'État, avant son passage devant la commission de labellisation qui devrait intervenir en septembre 2026 puis sa validation par le préfet de l'Yonne, pilote du PAPI pour une période de 6 ans 2026-2032 afin de poursuivre et d'intensifier la dynamique engagée avec le PEP depuis 2020.

2.4.6 LE PEP DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET DE LA MARNE MOYENNE



Évolution du périmètre du PEP

L'année 2025 fut marquée par le début de la mise en œuvre des actions du programme d'études préalables mais également par la réalisation d'un avenant du programme. Cet avenant comprend :

- deux nouveaux maîtres d'ouvrage : la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry et la communauté de communes de Charly-sur-Marne, situées dans l'Aisne ;
- proposition du comité de pilotage d'intégrer dans le périmètre la communauté de communes des Paysages de la Champagne pour assurer la continuité hydrographique ;

- l'inscription de nouvelles actions par la Ville et la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

L'accueil de ces nouvelles collectivités reflète le climat de confiance qui s'est établi entre les acteurs ainsi que la dynamique du programme sur le territoire, et signifie concrètement la réalisation de nouvelles actions. Avec cet élargissement du périmètre du programme vers l'aval, quasiment tout le cours de la Marne est à présent couvert par un programme de prévention des inondations, de ses sources jusqu'à sa confluence avec la Seine.

2.4.7 LE PEP DES DEUX MORIN

Les élus du territoire des Deux Morin ont confié à Seine Grands Lacs le pilotage du futur PAPI. En partenariat étroit avec le SMAGE des Deux Morin, l'objectif est de construire un programme concret, basé sur des études solides et une large concertation. En 2025, la modélisation des débordements des cours d'eau s'est achevée et le diagnostic de vulnérabilité du territoire a été lancé. Les solutions issues de ces démarches seront discutées avec les parties prenantes, dont les élus, en vue de construire le dossier PAPI des Deux Morin dans le courant de l'année 2026.

- **Le pilotage du futur PAPI est confié à Seine Grands Lacs**
- **3,3 Millions d'euros TTC : le montant des actions du PEP et de son avenant**
- **180 diagnostics de la vulnérabilité d'habitations réalisés par le SMAGE des Deux Morin**
- **Lancement des deux premiers ateliers du PAPI**
- **Mise au point de la modélisation des cours d'eau par le SMAGE**

« Notre mission contribue à renforcer la confiance avec le monde agricole. Travailler à l'échelle d'un bassin versant et construire un PAPI, c'est rapprocher les territoires urbains et ruraux. C'est reconnaître que chacun a un rôle à jouer dans la prévention des inondations. »

Emmanuelle Lucas,
directrice de l'action territoriale et de l'hydrologie

2025, les premiers ateliers du futur PAPI

Chacun a un rôle à jouer dans la prévention des inondations et les PAPI permettent d'agir sur différents leviers : débordements de cours d'eau, ruissellements, réduction de la vulnérabilité sur les habitations, gestion de crise. Pour coconstruire ce programme avec les élus, les associations, les entreprises, les agriculteurs et opérateurs de réseaux, Seine Grand Lacs a mis en œuvre en septembre 2025 les deux premiers ateliers du futur PAPI des Deux Morin.

Ensemble, les parties prenantes ont pu échanger sur les phénomènes, les enjeux, et commencer à énoncer leurs besoins et leurs intentions. Ce travail collectif est nécessaire pour faire du PAPI une démarche participative, qui mobilise tous les acteurs afin de renforcer la résilience du bassin. Avec le SMAGE des Deux Morin, ces ateliers vont se poursuivre en 2026 dans le cadre des ateliers du diagnostic du territoire.



Atelier de concertation des partenaires pour le montage du PAPI, septembre 2025 à Crécy-la-Chapelle

DIAG'SMAGE : des diagnostics gratuits pour mieux se protéger

En juin 2025, le SMAGE des Deux Morin a lancé DIAG'SMAGE, une démarche concrète et gratuite pour aider les habitants et les entreprises de moins de 20 salariés à réduire leur vulnérabilité.

Inscrit dans le programme d'études préalables (PEP), la démarche DIAG'SMAGE propose des diagnostics de bâtiments entièrement pris en charge financièrement par le SMAGE. Réalisés depuis avril 2025 par le bureau d'études Mayane, ces diagnostics permettent d'identifier précisément les points sensibles du bâti face aux inondations. À l'issue de la visite, chaque bénéficiaire reçoit un rapport personnalisé détaillant les équipements exposés et des préconisations de travaux simples et efficaces : pose de clapets anti-retour, installation de batardeaux, protection des réseaux ou des équipements sensibles.

En 2025, ce sont déjà 180 diagnostics qui ont été réalisés. Les bénéficiaires : peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter des subventions de l'État, permettant de financer jusqu'à 80 % des travaux préconisés.



Formation à la prévention des inondations à la Ferté-Gaucher

2.5 La sensibilisation au risque inondation : EPISEINE

En 2025, le dispositif EPISEINE de sensibilisation au risque inondation a poursuivi son développement. De nombreuses interventions ont bénéficié au grand public, aux scolaires et aux professionnels. Le parcours de formation a été enrichi d'une nouvelle formation destinée aux élus et la communauté digitale EPISEINE poursuit sa croissance. Le site *episeine.fr* et les réseaux sociaux associés ont une audience en augmentation constante.



- **2 300 enfants et particuliers sensibilisés aux inondations lors d'interventions en présentiel ;**
- **500 agents de collectivités, élus et membres d'association formés par l'équipe EPISEINE ;**
- **1 nouvelle formation adressée aux élus ajoutée au programme de formations ;**
- **320 000 visiteurs sur le site *episeine.fr* depuis son lancement ;**
- **270 997 vues à 75 % des vidéos « idées reçues sur les inondations » lors de la campagne digitale de l'automne 2025 sur les réseaux sociaux.**



« Tous en Seine », Paris 14 mai 2025

L'année 2025 a été jalonnée de nombreuses actions de sensibilisation auprès du public scolaire, d'étudiants et de particuliers. Grâce à la découverte de l'Escape game sur les inondations, les quiz interactifs ou le jeu « À votre sac, prêt, partez ! », de nombreuses personnes ont pu approfondir leurs connaissances sur les inondations et apprendre les gestes pour s'y préparer sereinement.

Ces interventions se sont déroulées sur le bassin amont de la Seine, et plus particulièrement en région francilienne :

- février : stand EPISEINE au salon de l'agriculture, aux côtés de la Métropole du Grand Paris ;
- mars : visite sur les inondations à Paris pour des étudiants de licence 2 en géographie ;
- mai : sensibilisation du grand public aux inondations sur les quais de Seine, événement « Tous en Seine » organisé par la Ville de Paris ;
- juin : Récid'eau de l'Yonne Médian à Auxerre -sensibilisation des scolaires aux inondations- ; « On joue en Bassée-Montois » -sensibilisation des scolaires aux inondations ;
- octobre : Croisière sur les inondations pour une classe de CM2 sur le *Fluctuat*, dans le cadre de l'exercice de crise *Hydros* ; Participation à l'édition 2025 de *Plouf 75*, le village-forum sur les inondations organisé par la préfecture de Police de Paris.
- novembre : 2 journées de sensibilisation de collégiens aux inondations, en Essonne, le collège Paul Éluard de Vigneux-sur-Seine et le collège Ferdinand Buisson de Juvisy-sur-Orge. Au total, 2 300 enfants et particuliers ont bénéficié de ces actions de sensibilisation au risque inondation.



Plouf 75 édition 2025, Cité des sciences et de l'industrie, octobre 2025

500 personnes formées grâce aux parcours de formation EPISEINE

EPISEINE propose gratuitement des formations, en format distanciel et présentiel. Cette année 2025, 500 agents publics, élus et membres d'association en ont bénéficié au cours de formations variées consacrées à la sensibilisation du grand public, à la préparation à la gestion de crise, à la planification de la continuité d'activité ou encore au diagnostic de la vulnérabilité bâtementaire.

Dans ce programme de formations, sont comprises 2 formations destinées aux « relais Episeine », à savoir des agents de collectivités, des membres d'associations, des professeurs ou des particuliers amenés à intervenir auprès de la population pour lui apprendre à se préparer aux inondations :

- la formation « apprendre à animer une balade sur les inondations » enseigne la méthodologie pour créer et animer une balade ;
- la formation « apprendre à animer l'Escape game « Mission 2072 » donne la possibilité d'animer un Escape game et de le réutiliser comme outil de sensibilisation auprès du public.

À noter pour l'année 2025, la création d'une formation destinée aux élus. Son objectif est de former des élus aux responsabilités face aux inondations, et aux outils existants pour y faire face. Tous les participants font part de leur grande satisfaction quant au contenu de ces sessions.

En ce qui concerne le digital, en 2025, la barre des 320 000 visites sur *episeine.fr* a été franchie. À cela s'ajoute les nombreux abonnés aux réseaux sociaux Episeine (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn). Ainsi, ce sont 300 abonnés supplémentaires qui ont suivi l'actualité du risque inondation en région francilienne.

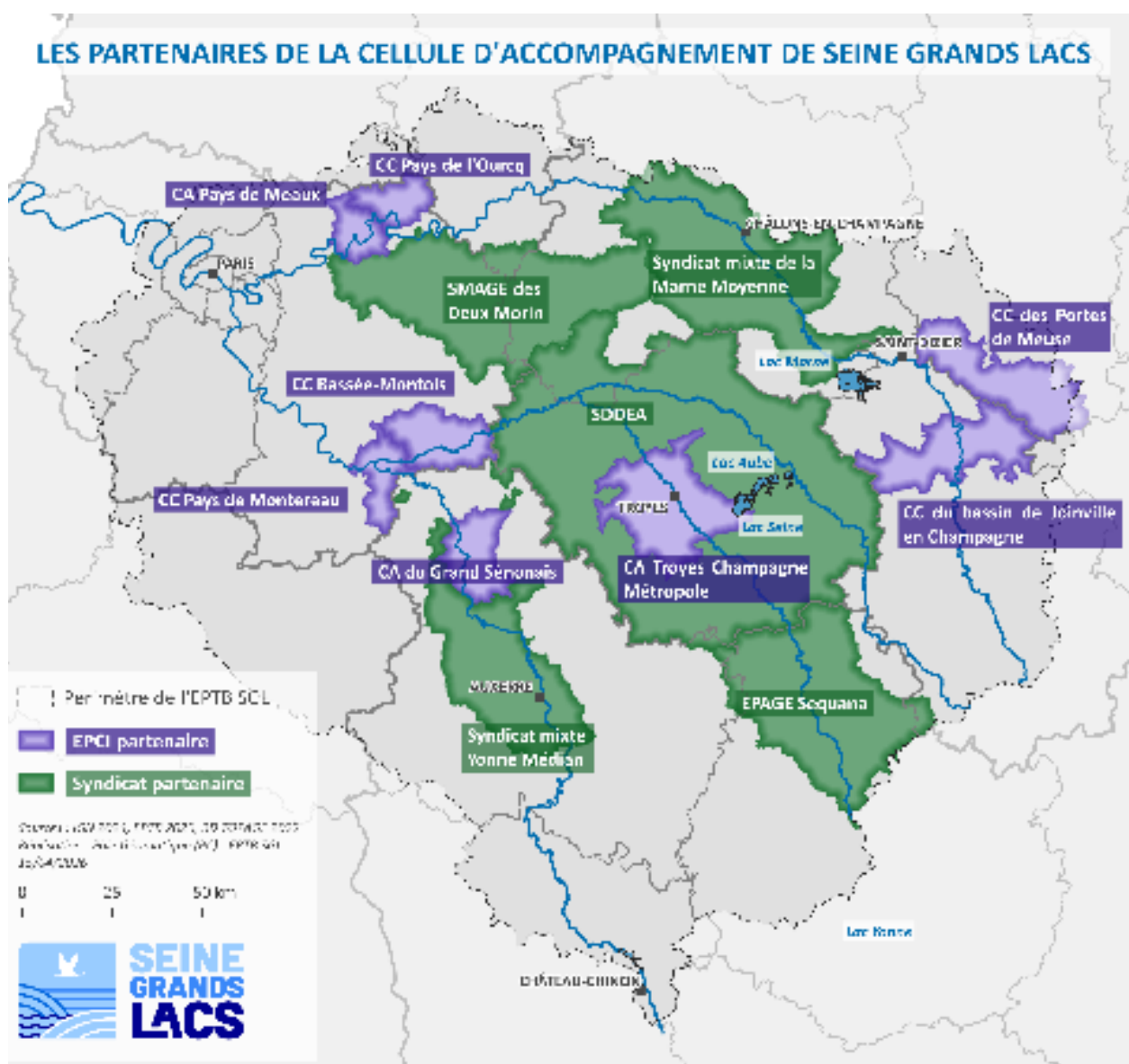
2.6 La cellule d'accompagnement

L'année 2025 a été particulièrement dense et structurante, marquée par la préparation et la mise en œuvre du troisième volet de la convention de partenariat. Dans ce contexte, la cellule d'accompagnement a connu un élargissement des missions portées. Il est rappelé que ces missions relèvent d'un accompagnement technique et réglementaire des collectivités, sans se substituer à la maîtrise d'ouvrage, qui demeure de la seule compétence et responsabilité des partenaires.

2.6.1 FAITS MARQUANTS 2025 : LE TROISIÈME VOLET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT (2025-2027)

Un comité des partenaires s'est tenu le 14 mai 2025 afin de valider le bilan de la convention précédente et d'officialiser l'entrée en vigueur du nouveau cadre partenarial pour la période 2025-2027.

Au 31 décembre 2025, la cellule d'accompagnement comptait 13 partenaires :



Les partenaires de la Cellule d'Accompagnement (2025)

2.6.2 DES MISSIONS QUI CONTINUENT, S'ÉTOFFENT ET D'AUTRES QUI VOIENT LE JOUR

Mission 1 – Diminution de la vulnérabilité du territoire aux inondations

Mission 2 – Ingénierie pour le développement de Zones d'Expansion de Crues

Mission 3 – Appui méthodologique et formation des collectivités à la gestion de crise

Mission 4 – Formation des acteurs et partage des connaissances

Mission 5 – Information et expertise technique en hydrologie

Mission 6 – Accompagnement à la réalisation de diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux étiages sévères

2.6.3 ET CONCRÈTEMENT SUR LE TERRAIN EN 2025 ?

- **2 diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux inondations achevés, 3 en cours**
- **8 exercices de gestion de crise**
- **6 formations**

La communauté d'agglomération du Grand Sénonais et le syndicat mixte Yonne Médian (SMYM) ont achevé leur diagnostic territorial, avec des réunions de restitution organisées au printemps 2025 pour le SMYM. Parallèlement, la communauté de communes du Pays de l'Ourcq, la communauté de communes de Bassée Montois et le SMAGE des Deux Morin ont engagé leur diagnostic. Afin de mobiliser les élus concernés, des réunions de présentation de la démarche ont été organisées à la demande.

Un guide méthodologique pour la réalisation de diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux inondations, visant à harmoniser les pratiques au sein des partenaires institutionnels, est en cours d'élaboration.



Atelier de concertation dans la cadre du diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais (18/02/2025)



Réunion de lancement du diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations de la communauté de communes de Bassée-Montois (09/12/2025)

Un accompagnement a été assuré auprès de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux, de la communauté de communes du Pays de Montereau et du SMAGE des Deux Morin dans le cadre de leurs réflexions relatives à la pose de repères de crue et la valorisation qui peut en être faite.

La communauté d'agglomération du Grand Sénonais et la communauté de communes du Pays de Montereau ont par ailleurs finalisé le recensement de leurs ouvrages hydrauliques. Le SMYM poursuit ses réflexions sur l'ouvrage de Gurgy.

Huit exercices de gestion de crise ont été organisés et coanimés. Ils se déclinent comme suit :

- 2 intercommunaux : communauté d'agglomération du Pays de Meaux et communauté de communes des Portes de Meuse ;
- 4 communaux fictifs : EPAGE SEQUANA, communauté de communes du Jovinien via le SMYM et deux exercices pour l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités de la Marne ;
- 2 tests de Plans Communaux de Sauvegarde existants : la Ferté-Gaucher via le SMAGE des Deux Morin et commune de Charmoy via le SMYM.



Exercice de crise « Intercommunal fictif », communauté d'agglomération du Pays de Meaux (12/06/2025)



Exercice de crise « communal fictif », EPAGE SEQUANA (03/07/2025)



Exercice de crise testant le PCS de la commune de Charmoy (19/02/2025)



Formations, SMAGE des Deux Morin (02/04/2025), et agglomération du Pays de Meaux (12/06/2025)

En complément, six formations à la gestion de crise ont été coanimées à destination de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux, de la communauté de communes des Portes de Meuse, de l'EPAGE SEQUANA, du SMAGE des Deux Morin et de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités de la Marne. Ces formations ont contribué au renforcement des compétences locales et à la diffusion d'une culture du risque sur les territoires.

Enfin, la cellule a assuré le pilotage du programme d'études sur les étiages sévères du bassin de la Seine Supérieure, dans le cadre d'une coopération public-public. Un comité de suivi (Seine Grands Lacs, Troyes Champagne Métropole, SDDEA) accompagne ce programme, poursuivi en 2025 par l'envoi d'un CCTP aux partenaires.

2.7 L'accompagnement à la gestion de crise

Seine Grands Lacs porte, depuis 2019, une mission d'accompagnement des territoires à la gestion de crise. Les actions menées dans ce cadre visent à fournir aux décideurs locaux des outils opérationnels pour faire face aux crises.

- Environ 300 élus et agents de collectivités formés
- 8 exercices de crise communaux et intercommunaux
- Réalisation de 6 Plans communaux de sauvegarde (PCS)
- Accompagnement de 2 intercommunalités dans l'élaboration de leur Plan Intercommunal de Sauvegarde
- Participation de Seine Grands Lacs à l'exercice « Hydros 25 »

En 2025, Seine Grands Lacs a formé près de 300 élus et agents territoriaux à la gestion de crise, à travers l'animation de 14 sessions de formation ainsi que la conception et la réalisation de 8 exercices de crise à l'échelle communale et intercommunale. Ces actions ont contribué à sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la gestion de crise et à renforcer leur appropriation des outils de planification, tels que le plan intercommunal de sauvegarde (PICS), dont la mise en œuvre deviendra obligatoire en novembre 2026 (loi Matras).

Dans ce contexte réglementaire, Seine Grands Lacs a également initié en 2024, puis poursuivi en 2025, l'accompagnement de deux établissements publics de coopération intercommunale dans l'élaboration de leur PICS. Cet accompagnement a aussi été réalisé à l'échelle communale, avec six communes ayant bénéficié d'un appui pour l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde (PCS).



Exercices de crise



Gestion de crise : se préparer en interne

En octobre 2025, Seine Grands Lacs a participé à l'exercice zonal inondation « Hydros 25 », organisé par la Préfecture de Police de Paris, afin de tester en interne le dispositif de crise ORSEC du casier de la Bassée. Il s'agissait de simuler une crue majeure en Île-de-France, au cours de laquelle Seine Grands Lacs jouait une mise en eau fictive de son ouvrage. Cet entraînement a permis aux agents de l'établissement de continuer à se familiariser avec les procédures, outils et modalités d'organisation de crise associés à cet ouvrage.



Cellule de crise interne

**PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT,
LA BIODIVERSITÉ
ET LES ZONES
HUMIDES**



3

3.1 La préservation et l'entretien des forêts

La construction des lacs réservoirs a entraîné la suppression de massifs forestiers importants, situés à l'intérieur de l'emprise des plans d'eau. À titre de compensation et conformément à ses engagements de l'époque, Seine Grands Lacs a reconstitué le potentiel détruit par l'acquisition de forêts dégradées ou menacées.

L'établissement est ainsi propriétaire d'un patrimoine forestier, aujourd'hui de qualité, de l'ordre de plus de 3500 ha répartis sur 5 départements et quatorze massifs, principalement dans l'Aube et en Côte d'Or (près de 1270 ha à proximité de Châtillon-sur-Seine).

Ces forêts bénéficient du régime forestier et sont gérées par l'Office National des Forêts. À ce titre, leur gestion est multifonctionnelle, ce qui signifie

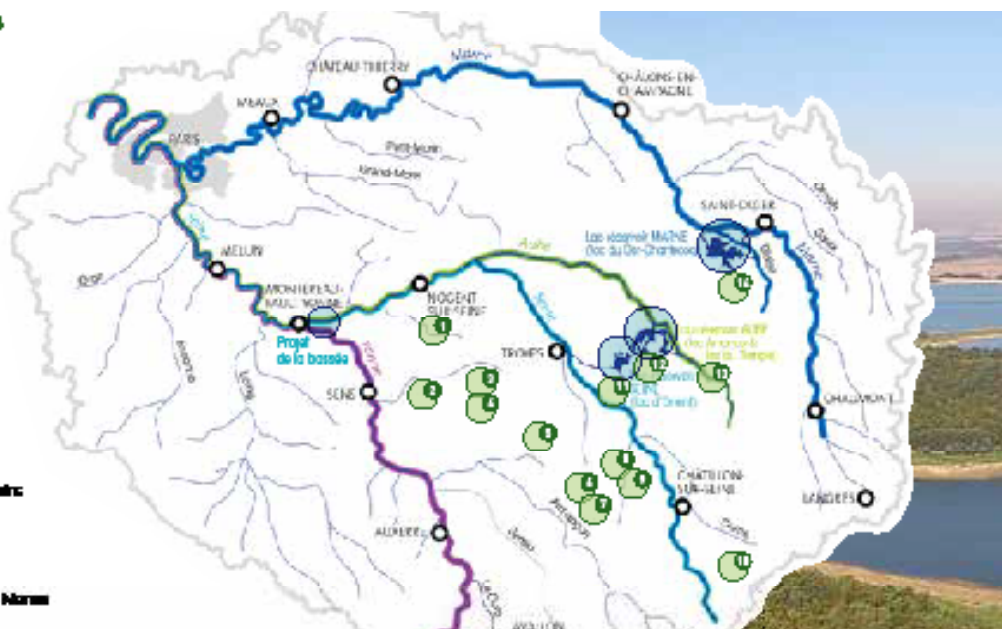
qu'en fonction des enjeux propres à chaque forêt, la gestion des forestiers combine la préservation de la biodiversité, la production de bois, l'accueil du public et la prévention des risques naturels.

La forêt est notamment un élément régulateur naturel de la ressource en eau. Les arbres puisent leurs nutriments en sels minéraux dans le sol et dans l'eau pour croître. Ils exercent ainsi un effet de filtre naturel. Leur rôle est donc majeur pour protéger les captages d'eau potable.

La forêt joue aussi un rôle de tampon en absorbant de forts volumes d'eau qu'elle restitue progressivement. Elle limite ainsi les phénomènes de crues et les risques d'érosion.

LES 14 MASSIFS FORESTIERS PROPRIÉTÉS DE SEINE

- 1 Forêt de Parc de Port (Aube)
- 2 Forêt de Flacy (Aube)
- 3 Etic Vaux (Aube)
- 4 Etic Ollat (Aube)
- 5 Etic du Paillasson Compy (Aube)
- 6 Etic du Morvain (Côte d'Or)
- 7 Forêt de Nizot (Côte d'Or)
- 8 Forêt de Luray (Côte d'Or)
- 9 Forêt de Potières (Côte d'Or)
- 10 Forêt de Dommé de Brancay (Haute-Marne)
- 11 Etic du Eblon (Aube)
- 12 Forêt Miroite des Lac-réservoirs Seine et Aube (Aube)
- 13 Etic des Vignes et du Camusot (Aube)
- 14 Forêt Miroite des Lac-réservoirs Marne (Marne et Haute-Marne)



Les massifs forestiers appartenant à Seine Grands Lacs



Les forêts comme régulateur de la ressource en eau (Source ONF)

3.2 L'accompagnement environnemental de la vidange du lac d'Orient, à l'occasion des travaux de rénovation de la digue de la Morge



Pêche de sauvegarde au lac d'Orient

Les travaux d'enrochement du pied du barrage de La Morge ont nécessité un abaissement très conséquent du niveau d'eau du lac, de novembre à décembre 2025.

Le devenir de la faune aquatique du lac durant la vidange du lac d'Orient a été un point essentiel d'attention pendant les travaux. C'est pourquoi cela a fait l'objet d'un suivi écologique rigoureux. Ainsi, Seine Grands Lacs a procédé à plusieurs mesures afin de préserver au mieux la faune du lac durant l'opération. Ces mesures ont été proposées et affinées en collaboration avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (APPMA) des Lacs de la Forêt d'Orient, la Fédération de Pêche de l'Aube, les services de l'État, les différentes communes périphériques et l'Office Français de la Biodiversité.

- Des pêches de sauvegarde ont été réalisées par l'AB Pêcherie de Bourgogne au pied du barrage de La Morge : 9 tonnes de poissons ont ainsi été sauvées ;
- la vitesse de la vidange a été maîtrisée et réduite en fin d'opération, ce qui a permis aux poissons de migrer vers les zones restant en eau ;
- un suivi continu de la qualité biologique et chimique des eaux restituées a été réalisé ;

- un comptage précis de la faune et de la flore a été effectué durant toute la durée de la vidange en lien avec le Parc naturel de la Forêt d'Orient ;
- des effaroucheurs ont été mis en place par l'APPMA afin de faire fuir les cormorans ;
- des aérateurs ont été mis en place au pied du barrage pour oxygéner l'eau pour les poissons...

À noter que la vidange a pu aussi avoir des effets bénéfiques sur la faune et la flore :

- la germination naturelle de graines dormantes jusqu'alors au fond de l'eau, favorisant ainsi le développement d'une végétation variée ;
- concernant les oiseaux, les espèces aquatiques qui ont besoin de grandes surfaces de nage, comme les canards, peuvent se replier vers les lacs voisins (Temple, Amance). Celles qui vivent et se nourrissent dans la vase avec leur long bec, à l'instar des hérons, profitent de l'accès facilité à la vase avec la baisse d'eau du lac. De nouvelles zones argileuses, dévoilées par la vidange, attirent aussi des espèces à l'image des oies rieuses friandes de jeunes herbes tendres.



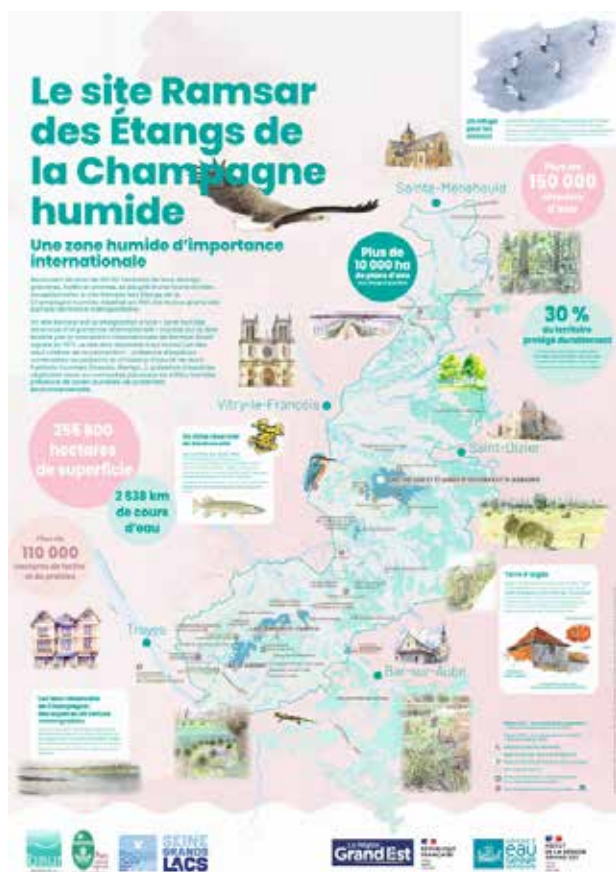
3.3 Le pilotage et l'animation du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide

Le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide est un des premiers labellisés en France, en 1991, et le plus vaste de France métropolitaine. Il se compose d'une grande mosaïque de milieux, avec notamment les quatre lacs artificiels, situés au sud et au centre du site, et quelque 400 étangs. Il abrite de nombreuses espèces emblématiques, et porte de gros enjeux sur les oiseaux. Il présente également une architecture et des activités traditionnelles. Seine Grands Lacs est co-animateur de ce site aux côtés du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) depuis 2022.

- assurer un aménagement et un développement durable du territoire : 4 actions finalisées, 2 engagées et une reportée.

71 % du budget prévisionnel de 817 997 €, a été consommé pour la réalisation des actions.

L'année 2025 a permis de réaliser un très gros travail sur la rédaction d'un nouveau programme, portée cette fois sur 6 années (2026-2031) pour un budget de 3 millions d'euros.



En 2025, outre la co-gouvernance, 23 actions réunies autour des quatre grands objectifs définis ont été finalisées :

- développer et valoriser une image et une identité territoriale « Ramsar – Étangs de la Champagne humide » : 9 actions finalisées et une action engagée ;
- améliorer les connaissances et développer les pratiques durables : 6 actions finalisées ;

- 36 actions sur 6 ans
- 6 grands objectifs dont 2 nouveaux axes : Associer et développer la recherche sur le site et Conserver, restaurer et aménager les milieux humides.

La force de la construction de ce programme s'exprime par la mobilisation des acteurs du territoire puisque 21 maîtres d'ouvrages sont concernés contre 7 lors du premier programme.

Ces nouvelles actions bénéficient du soutien financier de l'agence de l'eau Seine-Normandie, de la Région Grand Est, de fonds européens, de la DREAL Grand Est et il manque à ce jour 18 % de financements sur l'ensemble des actions.



Renouvellement du label « Ville des Zones Humides Ramsar » pour 6 ans pour la commune de Courteranges et nouvelle labellisation pour la commune d'Hampigny



Photographie de Pascal BOURGUIGNON sélectionnée par le Secrétariat de la Convention sur les zones humides pour être incluse dans l'exposition de photos des Sites Ramsar lors de la 15^e réunion de la Conférence des Parties contractantes (COP15), qui a eu lieu du 23 au 31 juillet 2025 aux chutes Victoria, au Zimbabwe



Restitution des ateliers de construction des fiches actions du programme 2026-2031. Passage devant le CSRPN pour présenter le Document d'orientation 2026-2031 en décembre 2025.



Session de formation des élus : 4 journées



Comité de suivi du site Ramsar Étangs de la Champagne humide



Événementiels 2025, quelques exemples : Journée Mondiale des Zones Humides, Fête de la Grue, Festival Photo Montier 2025.

LES MOYENS





Patrick OLLIER

Ancien ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de Seine Grand Paris
Président de la Métropole



4

4.1 Budget, finances et recettes

L'année 2025 a constitué une étape pour la Direction des finances et de la commande publique de Seine Grands Lacs, dans un contexte marqué à la fois par la poursuite des travaux du casier-pilote Seine Bassée et l'exécution des dépenses afférentes, la montée en charge de nouveaux investissements structurants (réhabilitations du barrage de la Morge et de l'atelier de Pannecière, etc.) et la conduite de plusieurs chantiers internes à la direction, notamment en matière d'amélioration de la qualité comptable.

4.1.1 UNE GESTION BUDGÉTAIRE SOUS FORTE INTENSITÉ D'EXÉCUTION

Sur le plan budgétaire, la direction a assuré l'élaboration, l'exécution et l'ajustement d'un budget 2025 d'un niveau inédit par son volume et sa complexité.

Après l'adoption du budget primitif 2025 en décembre 2024, à hauteur de 71,7 M€, les travaux menés en cours d'exercice ont conduit à la présentation et à l'adoption d'un budget supplémentaire, portant le budget global de l'établissement à 112,9 M€ (investissement et fonctionnement, réel et ordre). Cette évolution s'explique pour partie par des mouvements d'ordre, mais aussi par l'intégration du résultat antérieur (4,59 M€), l'ajustement des calendriers d'exécution des projets et la prise en compte des surcoûts et besoins complémentaires liés au projet de la Bassée.

Le projet de la Bassée et les investissements sur les lacs réservoirs représentent une part importante de l'activité de la DFCP.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite et la finalisation financière du casier pilote de la Bassée, qui demeure le principal poste d'investissement (20 M€) de l'établissement suivi de près par l'entretien et la modernisation des lacs-réservoirs (16 M€). La direction a non seulement assuré le suivi comptable de ces opérations mais aussi assuré le suivi des marchés et des subventions relatives.

Les principales dépenses concernent les lacs-réservoirs et ont trait notamment à la réhabilitation du parement amont de la digue de la Morge sur le lac d'Orient pour 6 M€, le désamiantage des vannages pour 2,1 M€ et la réfection de l'extrados du pont-route de Pannecière pour 1 M€.

Le pôle subventions a traité une quarantaine de dossiers de subventions relatifs à Seine Bassée et aux différents projets de travaux. Ce qui a permis, grâce au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), au fonds Vert, au FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs), à l'État (subventions de la Bassée) et aux collectivités, notamment la Métropole du Grand Paris (subventions Bassée) et la région Grand-Est, de financer des actions portées par Seine Grands Lacs.

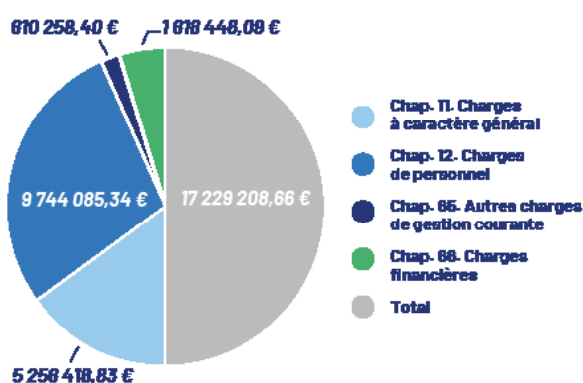
2025 a notamment été marquée par des discussions entre Seine Grands Lacs, la Métropole du Grand Paris et les services de l'État, qui ont abouti à une prise en charge par l'État et la Métropole de certains surcoûts liés au casier-pilote. À noter qu'en 2025, 13,5 M€ ont été perçus de la part de l'État et 7,1 M€ de la part de la Métropole du Grand Paris au titre du financement du casier pilote.

4.1.2 UNE ANNÉE DE STABILITÉ FINANCIÈRE NÉCESSAIRE

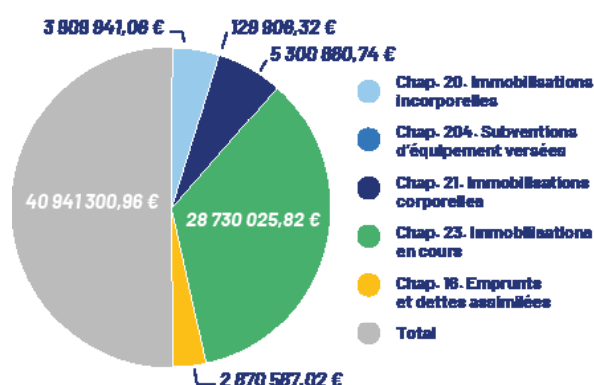
Les subventions d'investissement représentent 21 M€ de recettes pour Seine Grands Lacs. Il s'agit de loin du premier financement devant les contributions statutaires des membres de l'établissement (14 M€), la redevance pour soutien d'étiage (10 M€) et le FCTVA (8 M€). Grâce à une dépense maîtrisée et compte-tenu également du décalage de certaines dépenses, l'EPTB conclut l'exercice 2025 avec un excédent sur l'exercice de près de 5 M€ qui contribuera à financer la fin de l'exécution de l'ouvrage Seine Bassée jusqu'en 2027.

Depuis 2020, Seine Grands Lacs a largement mobilisé le recours à l'emprunt afin de financer l'opération Seine Bassée tout en poursuivant un ambitieux plan d'entretien et de modernisation des lacs-réservoirs. L'endettement se situe aux environs de 66 M€ et le service de la dette aux environs de 1,8 M€ par an. La capacité de désendettement de l'établissement demeure proche mais inférieure au plafond de 12 années.

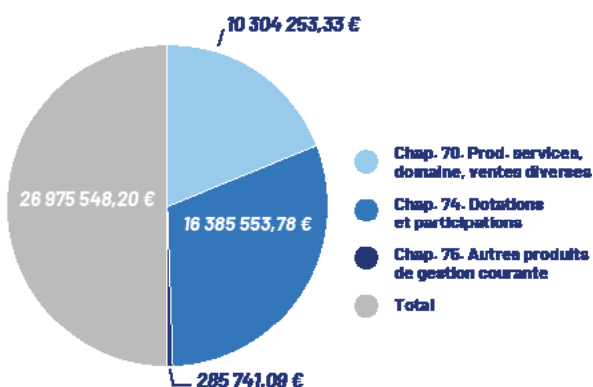
Dépenses de fonctionnement



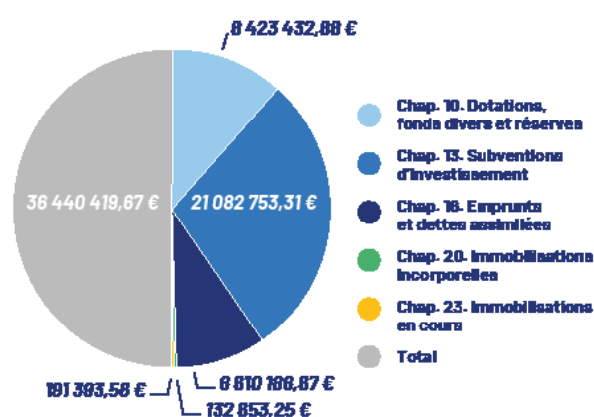
Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



4.2 Les marchés publics

Au cours de l'année 2025, le pôle commande publique a publié et attribué 52 procédures formalisées et adaptées pour un montant total de 13,6 M€. Ceci ne prend néanmoins pas en compte le principal déterminant de l'activité commande publique qu'est le suivi des marchés existants. En effet, les grands marchés de travaux, notamment pour le projet de la Bassée, nécessitent des avenants dont la rédaction est tout aussi exigeante que les appels d'offre.



Les principaux marchés attribués sont les suivants :

- reconstruction du peigne à embâcles (dispositif d'arrêt des corps flottants) Marne pour 1,9 M€ ;
- travaux de dépollution des péniches de la darse de la Bassée pour 1,7 M€ ;
- analyse de la qualité des eaux sur les lacs et dans la Bassée pour 1,2 M€ (4 ans) ;
- renouvellement des assurances automobiles pour 390 k€ (4 ans) ;
- travaux de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) des locaux de Braucourt pour 240 €.

4.3 Les ressources humaines

La Direction des ressources humaines est une équipe constituée de six agents (un directeur, un responsable carrière-paie, trois gestionnaires RH, un conseiller de prévention) qui contribuent à dessiner et mettre en œuvre la politique RH de l'établissement au service de l'ensemble des directions et des agents.

Elle est notamment en charge :

- d'accompagner les agents et les services ;
- d'animer le dialogue social et les instances de dialogue social ;
- de gérer les emplois, le recrutement et le développement des compétences ;
- de participer à la définition et de contrôler l'exécution de la politique de prévention des risques professionnels ;
- de garantir la gestion administrative et statutaire ;
- de mettre en œuvre la politique de rémunération et de gérer la paie des agents de l'établissement ;
- d'organiser l'information et la communication RH.

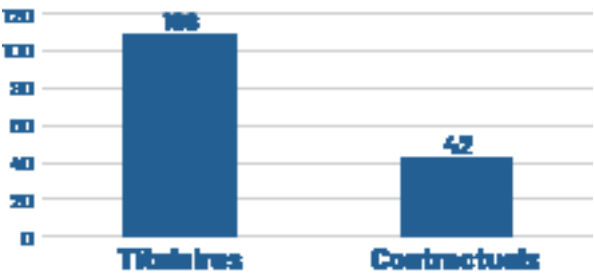
L'ajustement des indemnités de fonction, sujétions et expertise, un chantier majeur conduit en 2025

L'établissement a procédé en 2025 à un réexamen de sa politique relative aux indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), partie intégrante de la rémunération des agents de l'établissement, dans l'objectif d'en réinterroger la pertinence, notamment au regard des enjeux d'équité mais également d'attractivité.

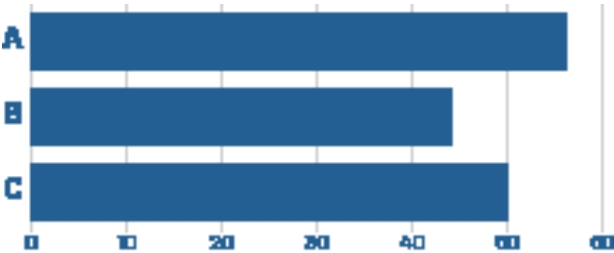
Inscrit à l'agenda social depuis fin 2024, sous l'impulsion du président Patrick OLLIER, ce dossier a fait l'objet d'un travail et de discussions continus en 2025, ainsi que de débats en comité social territorial (CST), en octobre et novembre, sous le pilotage de Chantal DURAND, vice-présidente déléguée aux ressources humaines. Ces discussions ont abouti fin 2025 à une proposition approuvée par les représentants du personnel, mise en place dès le mois de décembre 2025.

En résulte un ajustement du dispositif relatif aux IFSE, dans le cadre des délibérations en vigueur, afin de renforcer l'équité entre les agents de l'établissement.

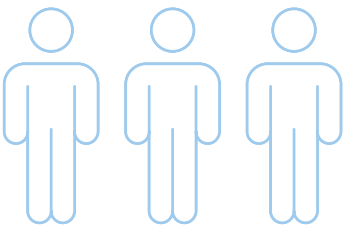
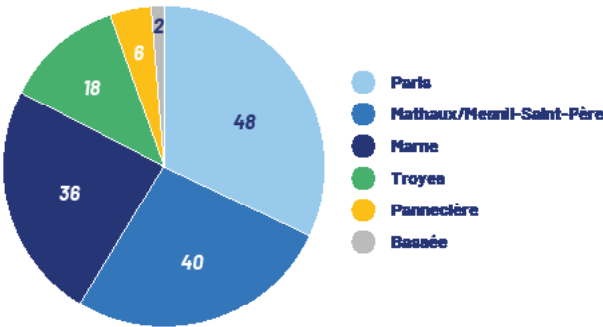
Répartition des effectifs selon le statut



Répartition des effectifs selon la catégorie d'emploi



Répartition des effectifs selon le site d'affectation



Un travail d'identification des métiers exercés dans l'établissement a été réalisé, permettant de distinguer une quarantaine de métiers, au sein d'une quinzaine de groupes de métiers. Celui-ci s'est accompagné d'une démarche de cotation et de positionnement de ceux-ci les uns par rapport aux autres, en dépassant la logique interne aux directions pour privilégier une approche globale, car l'établissement doit disposer d'une politique salariale unique.

Le principe, défendu par l'établissement et retenu à l'issue de ce travail et des discussions, est qu'à métier ou groupe de métiers équivalent – soit un niveau plus fin que les groupes de fonction, un niveau-cible

d'IFSE est déterminé afin de garantir l'équité entre les agents, en conservant une distinction selon la catégorie d'emploi A, B ou C. Ces cibles ont également fait l'objet d'une comparaison par rapport aux politiques de rémunération d'autres collectivités afin de s'assurer du juste niveau d'attractivité de l'établissement.

Ainsi, plus de quarante agents de l'établissement – dont 50 % d'agents de catégorie C – ont vu leur niveau d'IFSE ajusté à la hausse dès 2025, en vue de garantir une meilleure équité de traitement, représentant un gain moyen par agent concerné d'environ 120 € bruts mensuels.

4.4 Les systèmes d'information

En 2025, la Direction des systèmes d'information (DSI) confirme son rôle de direction stratégique au service de la transformation numérique de l'établissement. L'année est marquée par l'aboutissement de chantiers structurants engagés dans le cadre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information, tout en assurant la continuité de service dans un contexte humain et organisationnel exigeant.

Les actions menées ont porté prioritairement sur la sécurisation du système d'information, la modernisation des infrastructures, l'accompagnement des directions métiers et la valorisation des données, notamment géographiques. La DSI a su conjuguer exigences réglementaires, performance opérationnelle et souveraineté numérique, tout en maintenant un haut niveau de service aux utilisateurs sur l'ensemble des sites de l'établissement. L'année 2025 constitue ainsi une étape clef dans la consolidation d'un système d'information résilient, sécurisé et orienté usages.

4.4.1 LE PÔLE INFRASTRUCTURE ET SUPPORT UTILISATEURS (PISU)

En 2025, le PISU a assuré la continuité et la fiabilité du système d'information dans un contexte de transformation profonde des infrastructures. L'année est marquée par l'achèvement des interconnexions, la mise en production des centres de données et une activité soutenue de support aux utilisateurs. Le pôle a maintenu un niveau de service de qualité et contribué directement à la stabilisation durable du système d'information (SI).

- **783 demandes utilisateurs traitées**
- **180 postes de travail maintenus**

« En 2025, notre priorité a été d'assurer une continuité de service sans rupture tout en accompagnant la mise en production d'infrastructures entièrement renouvelées et plus résilientes. »

Responsable PISU

En 2025, la modernisation de l'infrastructure informatique a abouti à la mise en production d'un système hyperconvergé redondé sur deux centres de données, assurant une continuité d'activité renforcée et la sortie définitive du cœur du SI de la zone inondable. Les équipements ont été installés, les accès VPN migrés vers les nouveaux sites et l'ensemble des interconnexions a été opérationnalisé, offrant un niveau de performance et de sécurité supérieur à l'ancienne architecture. Cette transformation a permis d'éliminer les principales limites techniques observées auparavant : obsolescence matérielle, capacité insuffisante, dépendance au site Paris-Villiot et contraintes de montée en charge.

La fiabilité du SI s'est trouvée renforcée grâce à une infrastructure moderne, évolutive et pilotée conjointement par la DSI et ses info-gérants. Les travaux ont bénéficié d'un investissement global de 417 k€, complété par un budget annuel de fonctionnement dédié de 50 k€. L'ensemble des partenaires techniques mobilisés a contribué à l'atteinte des objectifs fonctionnels et organisationnels.

Les actions restantes concernent l'extinction complète de l'ancienne infrastructure et l'évolution des serveurs migrés en l'état. Les prochaines étapes incluent la transformation du parc historique en laboratoire et la mise en place de procédures régulières de tests de bascule et de restauration.

4.4.2 LE PÔLE GÉOMATIQUE

L'année 2025 a marqué une étape importante pour la géomatique avec l'amélioration significative des performances de la plateforme SIG (système d'information géographique). Les actions ont porté sur l'évolution technique, la production de nouvelles données, l'accompagnement des projets métiers et la formation des utilisateurs. Le SIG s'est affirmé comme un outil central d'aide à la décision et de valorisation des actions de l'établissement.

- 580 couches de données SIG actives
- 66 demandes SIG enregistrées
- 26 agents formés sur 7 sessions

« En 2025, la géomatique a consolidé son rôle stratégique en produisant des données fiables et des outils performants au service des projets structurants de l'établissement. »

Responsable SIG



Les centres de données

En 2025, le travail cartographique mené autour du lac de Pannecière a permis de disposer d'un ensemble complet et opérationnel de supports facilitant la décision et la planification des aménagements. Deux atlas de cinq cartes chacun ont été produits afin de représenter l'état précis des tronçons, les zones praticables et celles nécessitant des interventions. Ces documents ont également permis de visualiser les projections d'aménagement et d'anticiper les travaux à engager.

Une carte finale, présentant trois itinéraires de balade cohérents et immédiatement exploitables, a été élaborée pour servir de référence commune à l'ensemble des acteurs impliqués. Ces rendus ont été utilisés en interne pour prioriser les actions, mais aussi lors des échanges avec les partenaires locaux, comme la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, afin d'ajuster collectivement les choix d'itinéraires.

La production cartographique s'est révélée être un outil essentiel de valorisation des actions menées par l'établissement en matière d'aménagement touristique. La carte finale a ainsi été diffusée comme support de communication institutionnelle, notamment via un communiqué de presse. Le dispositif restera évolutif : les cartes seront régulièrement mises à jour pour refléter l'avancement des travaux et intégrer, si nécessaire, de nouveaux itinéraires.



Illustration d'une activité géomatique : le sentier autour du lac de Pannecière

4.4.3 LE PÔLE AMOA, ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

En 2025, le pôle AMOA a poursuivi l'accompagnement des projets numériques structurants inscrits au schéma directeur. Son action s'est concentrée sur le pilotage, la sécurisation et la cohérence des projets, en lien étroit avec les directions métiers. L'année a également été marquée par une réflexion engagée sur l'évolution du schéma directeur au-delà de 2026.

- 20 projets engagés
- 24 projets en cours de qualification
- 43 projets identifiés pour le SDSSI

« En 2025, notre ambition a été de sécuriser les projets numériques tout en préparant l'avenir du système d'information au-delà du schéma directeur actuel. »

Responsable AMOA

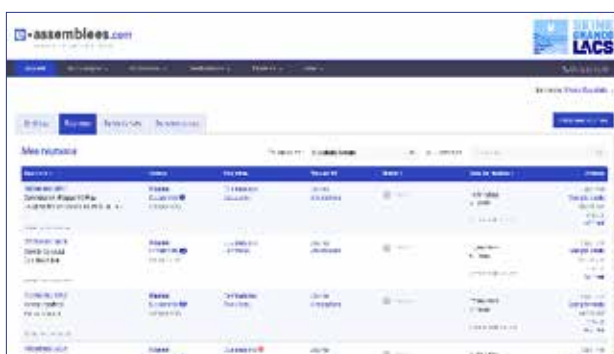
En 2025, la dématérialisation des convocations et des actes a été pleinement opérationnalisée,

conformément aux obligations réglementaires et aux objectifs du SDSSI. Les solutions mises en place ont permis de remplacer les circuits papier par des processus numériques sécurisés, garantissant la valeur juridique des documents tout en renforçant la traçabilité et la maîtrise des échanges. L'intégration de PubliAct et DEMATIS a rendu le dispositif immédiatement fonctionnel, dans les délais définis, avec un coût annuel maîtrisé.

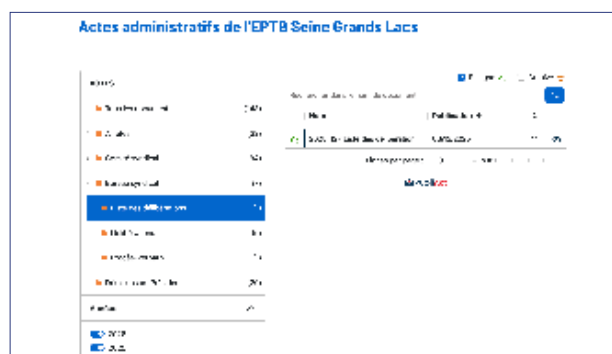
Le passage au numérique a également généré des économies directes sur les impressions, l'affranchissement et la logistique matérielle.

Le dispositif a servi de levier de modernisation pour l'ensemble de l'établissement, en cohérence avec la stratégie numérique engagée. Il a également permis de renforcer l'image d'une gouvernance plus transparente, plus écologique et plus efficace, notamment auprès des élus et partenaires institutionnels.

L'année s'est conclue par la préparation de la prochaine étape, à savoir le développement d'une solution de gestion des personnalités, destinée à compléter l'écosystème de dématérialisation et à élargir encore les usages numériques associés aux assemblées.



PubliAct : publication réglementaire des actes sur internet



Dematis : solution de pilotage des instances de l'établissement

4.4.4 LES INFOGÉRANTS

En 2025, le recours à l'infogérance s'est intensifié pour accompagner les nombreux projets SI ou présentant une dimension SI, dans un contexte de complexification des enjeux liés au système d'information. Les partenaires ont joué un rôle clé dans l'exploitation des infrastructures, la sécurité et la géomatique. Cette collaboration a permis à la DSI de maintenir un haut niveau de service tout en absorbant une charge de travail croissante.

- 552 tickets traités

« L'infogérance est devenue un levier essentiel pour garantir la continuité et la sécurité du SI, tout en apportant une expertise complémentaire aux équipes internes. »

4.5 La transition écologique au sein de Seine Grands Lacs

En 2025, la mise à jour du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de Seine Grands Lacs a permis de mettre en évidence une réduction de près de **39 % des émissions de GES à périmètre constant et de 22 % à périmètre réel** entre l'année de référence 2014 et l'année de reporting 2022, principalement justifiée par les efforts engagés de décarbonation.

Dans la continuité du plan pluriannuel de transition énergétique 2021-2025, cette étude définit 5 axes majeurs revisités, axés sur une thématique précise, déclinés en 21 actions particulières.

Ce plan d'action présenté au comité de direction en 2025 a été construit avec les collaborateurs internes et les référents principaux du projet, mobilisés de diverses manières :

- participation à une journée collective de lancement du projet pour faciliter la mobilisation et la compréhension des enjeux ;
- entretiens groupés et individuels pour la collecte des données ;

- atelier collectif de co-construction du plan d'actions durant lequel les équipes ont pu être sensibilisées aux enjeux énergie-climat par la fresque du climat ;
- entretiens individuels pour la spécification et l'opérationnalisation des actions.

Axe 1 – Sensibilisation : Impliquer les agents et les élus aux enjeux de la transition

Axe 2 – Énergie : Renforcer la maîtrise de l'énergie sur les bâtiments et le développement des énergies renouvelables

Axe 3 – Mobilité : Optimiser et verdir les déplacements

Axe 4 – Achats : Engager une gestion raisonnée des biens et services achetés et définir des filières de valorisation

Axe 5 – Patrimoine : Augmenter la capacité de séquestration carbone des projets portés et en réduire les émissions de gaz à effet de serre.

4.6 Les partenariats

4.6.1 PARTENARIAT AVEC LE SIAAP : RENFORCER L'EFFICIENCE DES ACTIONS AU SERVICE DE L'EAU

À l'occasion de la 29^e édition du Salon des Maires d'Île-de-France (3-4 juin 2025), Patrick OLLIER, président de Seine Grands Lacs, et François-Marie DIDIER, président du SIAAP, ont signé un mémorandum d'intention de partenariat pour la création d'un réseau métiers dédié à la maintenance et l'exploitation des stations de pompage, afin d'enrichir mutuellement leurs réflexions, leurs procédures et leurs outils.

Constatant depuis plusieurs années la convergence de leurs missions, le SIAAP et Seine Grands Lacs, ambitionnent à travers ce partenariat, de « **développer les compétences respectives de chacun pour mieux gérer l'eau** », à toutes les échelles. Cette collaboration se structure autour de deux axes :

- **Échange des expériences et partage des bonnes pratiques** dans un objectif d'ouverture et d'apprentissage – gestion des compétences, partage de pratiques, réflexion collective sur des problématiques communes, organisation de visites croisées des installations ;

- **Immersion** – périodes d'observation en immersion au sein des équipes de chaque structure.



Signature du partenariat SIAAP/Seine Grands Lacs lors de la 29^e édition du salon des maires d'Île-de-France

4.6.2 ALLIANCE DES MÉGAPOLES POUR L'EAU ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EUROPE AMÉRIQUE DU NORD : ATELIER PARIS 2025 « EAU ? MÉGAPOLE ET CHANGEMENT GLOBAL, DÉFIS ET SOLUTIONS »

À la suite des *workshops* annuels des mégapoles d'Europe et d'Amérique du Nord qui ont eu lieu à New York (2023), Londres (2024), les participants des mégapoles d'Europe et d'Amérique du Nord se sont réunis à Paris du 18 au 21 novembre 2025 pour le workshop international annuel consacré aux défis auxquels sont confrontées des Mégapoles en matière d'Eau et de Climat.

Depuis 2015, cet atelier rassemble décideurs, chercheurs et opérateurs, tous professionnels de l'eau urbaine impliqués dans les services des plus grandes villes du monde, afin de partager leurs expériences et de développer ensemble des projets communs pour accélérer leur nécessaire adaptation aux effets et défis du changement climatique en cours.

Le workshop de Paris 2025 était organisé par ARCEAU-IdF (l'Association des acteurs de l'eau de la mégapole de Paris). Il vise également à contribuer au processus en cours mené par le nouveau Groupe de travail du Conseil du Programme Hydrologique International (PHI) de l'UNESCO conformément à ses résolutions pour la création officielle de Alliance des mégapoles pour l'eau et le changement climatique (MAWAC).

Les thématiques abordées dans le cadre de cette coopération :

- vulnérabilité à la croissance démographique et urbaine ;
- vulnérabilité au changement climatique ;
- gouvernance de l'eau.



Présentation de l'action de Seine Grands Lacs et de réalisations remarquables en matière de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique

Le workshop de 2025 a permis de mobiliser Seine Grands Lacs sur les sessions suivantes :

- le contexte parisien : acteurs parisiens de l'eau et de l'assainissement (présentation de réalisations emblématiques des collectivités franciliennes en matière de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique);



Visite et présentation du projet Seine Bassée par les délégations d'Amérique du Nord

- organiser les villes pour faire face aux événements extrêmes (le terme « événements extrêmes » couvre non seulement les catastrophes environnementales de grande ampleur consécutives à des aléas climatiques et difficiles à prévoir, mais aussi les événements exceptionnels rares d'origine humaine, parfaitement prévisibles, comme les Jeux olympiques);
- visite technique du casier pilote Seine Bassée.

4.6.3 RELANCE DE LA COOPÉRATION FRANCO-CHINOISE ENTRE LE BASSIN DE LA SEINE ET DE LA HAI

Entre 2012 et 2020, Seine Grands Lacs était engagé dans une coopération technique entre le bassin de la Seine et celui de la Hai (région de Pékin). À la suite de visites en France en 2023 et 2024 de délégations du ministère chinois des ressources en eau, qui avaient été accueillies par Seine Grands Lacs, il a été décidé de relancer cette coopération, qui a été validée par le Comité syndical du 25 juin 2025.

Elle consiste en un jumelage ciblé entre la Seine, représentée par Seine Grands Lacs et l'Office international de l'eau, et la rivière Yongding (« rivière-mère » de Pékin, affluent de la Hai), représentée par la Commission pour la conservation du bassin de la Hai et l'entreprise publique chinoise Yongding River Investment Company, Limited. Elle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat Europe-Chine, l'Europe finançant une partie de la mission.

Cette coopération porte en priorité sur deux thèmes d'actualité :

- les solutions fondées sur la nature et les zones d'expansion des crues ;
- les jumeaux numériques à l'échelle d'un bassin, concept novateur qui doit permettre à Seine Grands Lacs d'optimiser la gestion de ses ouvrages hydrauliques.

Du 2 au 9 juillet, une première mission en Chine à Pékin et à la Commission de la Hai à Tianjin a permis :

- de présenter Seine Grands Lacs et de confirmer l'intérêt des partenaires pour le projet (ministère des ressources en eau, ambassades);
- de préparer le projet d'accord de coopération ;
- de tenir deux premiers ateliers sur les jumeaux numériques et les solutions fondées sur la nature, ateliers Europe/Chine mobilisant également à distance des collègues du Portugal et de la Finlande.

Par ailleurs, les partenaires chinois ont présenté plusieurs de leurs projets à l'occasion de visites de terrain :

- du lac-réservoir de Guanting (4,1 milliards de m³, production d'eau potable, d'énergie, écrêtement des crues), de son projet pilote de gestion des sédiments et de sa réserve nationale de zone humide expérimentale ;
- du confortement des digues de la rivière Yongding dans la banlieue de Pékin au droit du pont Shougang, après les crues de juillet 2023 (crue de temps de retour 60 ans).

Cette coopération est prévue jusqu'en 2026 et pourra le cas échéant être prolongée.



Commission de la Hai à Tianjin à Pékin, juillet 2025

4.6.4 MONTAGE D'UN PARTENARIAT DE RECHERCHE ENTRE SEINE GRANDS LACS ET LE CENTRE DE GÉOSCIENCES MINES PARIS – PARIS SCIENCES ET LETTRES (PSL) SUR LE SUJET DES ÉTIAGES



Seine Grands Lacs a lancé avec l'appui des services de l'État un programme d'étude sur le sujet des étiages. Ce programme d'étude vise à améliorer la gestion du soutien d'étiage sur le bassin amont de la Seine, en réponse aux vulnérabilités croissantes liées aux usages de l'eau et aux effets du changement climatique. Celui-ci se décompose en quatre grands volets :

- Étude des débits critiques et de la vulnérabilité des milieux et des usages ;
- Étude des prélèvements et des consommations sur le bassin versant ;
- Étude sur les ressources en eau ;
- Étude sur la gestion du soutien d'étiage.

En étudiant ces quatre volets, l'objectif est d'arriver à des règles de gestion pour mieux calibrer les débits de soutien d'étiage sur la période critique afin garantir la continuité de l'ensemble des usages et préserver les milieux aquatiques.

Seine Grands Lacs et le Centre de Géosciences de Mines Paris – PSL s'associent dans le cadre d'un partenariat de recherche afin d'améliorer leur connaissance des phénomènes liés aux étiages, notamment par l'amélioration des outils de modélisation. Ce programme de recherche débutera en 2026 pour une durée de 4 ans.

L'objectif du programme de recherche est de mieux comprendre les impacts du soutien d'étiage sur les cours d'eau et le rechargement de la nappe, d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité des milieux et des usages et enfin de tester et d'optimiser les règles de gestions actuelles soumises à des étiages de plus en plus conséquents. Le partenariat répond notamment aux volets ressources et gestion du programme étiage.

4.7 La communication

Au cours de l'année 2025, la direction de la communication de Seine Grands Lacs a poursuivi le déploiement d'une stratégie de communication articulée autour de deux axes complémentaires : la valorisation de ses actions auprès de ses différents publics et le renforcement de la cohésion interne entre ses agents.

- 10 communiqués de presse envoyés, 543 retombées presse dans plus de 172 supports, tout type de média confondu
- 300 post publiés sur les réseaux sociaux Seine Grands Lacs : 4 200 abonnés sur LinkedIn (+ 23,7 % par rapport à 2024), 1 675 abonnés sur Facebook (+ 21,1 %), 576 abonnés sur Instagram (+ 6,4 %), 820 abonnés sur X (- 1,3 %)
- Participation à plus de 10 événements locaux et nationaux
- Plus de 100 agents présents lors de la journée conviviale annuelle organisée par le Comité des fêtes

4.7.1 UNE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE « MULTICANAL » VOLONTARISTE

En 2025, Seine Grands Lacs a multiplié les supports et actions de communication à destination de ses différents publics. L'établissement a ainsi adressé trois lettres d'information à l'ensemble des élus du bassin, par voies numérique et postale (pour un taux d'ouverture des lettres d'information numériques de 40 %). Outre la mise en ligne d'actualités sur son site Internet (167 909 visiteurs en 2025, 342 000 pages vues), l'établissement a également posté en continu des actualités sur ses comptes réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram et X). En parallèle, Seine Grands Lacs a également travaillé ses relations presse, en envoyant plus de 10 communiqués de presse et en organisant deux conférences

de presse (pour la mise en eau test du casier pilote Seine Bassée et pour le lancement des nouveaux outils EPISEINE).

Le service a par ailleurs assuré le volet communication de projets ou de travaux d'importance, au sein de l'établissement : la rénovation du barrage de La Morge et la vidange du lac d'Orient associée, la mise en eau test du casier pilote Seine Bassée, le dépôt des dossiers des programmes d'action de prévention des inondations de la Marne amont et affluents, du Loing et de l'Yonne, les Rencontres INTERPAPI, etc.

4.7.2 INFORMER ET SENSIBILISER EN ALLANT À LA RENCONTRE DE SES PUBLICS

En 2025, l'établissement a également renforcé sa présence lors d'événements locaux ou nationaux.

Au local, Seine Grands Lacs a ainsi contribué à la programmation des Journées mondiales des zones humides sur le lac du Der, organisées début février. Le service communication a également tenu un stand au Forum de l'eau organisé par la ville de Provins (77). Partenaire financier de l'événement,

l'établissement a contribué à l'exposition « Eau, précieuse ressource ! », conçue comme un outil ludique et pédagogique abordant les multiples dimensions de l'eau (biodiversité, usages, santé, préservation et risques). Des ateliers de sensibilisation au risque inondation ont également été animés à destination des publics scolaires.

Seine Grands Lacs était également présent à la Fête du Parc des Moulins de Troyes en juillet, au festival *Moov'O'Der* sur le lac du Der en mai, aux *Récid'eau* de l'Armançon en mai, et au Salon des Maires d'Île-de-France en juin.



Forum de l'eau, Provins

Par ailleurs, l'établissement a poursuivi son engagement en faveur de la valorisation artistique et environnementale du territoire. Comme chaque année, l'église de Champaubert, située aux abords du lac du Der, a accueilli une résidence artistique. En 2025, la photographe Ambre BAILLET a été sélectionnée. De mai à août, elle a réalisé un travail photographique mettant en lumière la biodiversité aquatique et terrestre du site, soulignant à la fois sa richesse ainsi que sa fragilité. L'ouverture de ce lieu au public a permis de valoriser tant le patrimoine local que l'exposition artistique.

Par ailleurs, Seine Grands Lacs a de nouveau participé au Salon international de l'agriculture, avec la Métropole du Grand Paris. Cet événement d'envergure a constitué une opportunité importante



Ambre Baillet, une vie subaquatique luxuriante

pour faire connaître les missions et le périmètre d'intervention de l'établissement, tout en mettant en lumière les enjeux liés au risque inondation et les solutions fondées sur la nature. L'utilisation d'une maquette hydraulique pédagogique, prêtée par l'EPAGE du bassin du Loing, a permis d'illustrer de manière concrète et de faire comprendre au public les mécanismes des crues et les enjeux de gestion de l'eau.

À l'automne, l'établissement a participé une nouvelle fois au Festival international de la photographie animalière et de nature de Montier-en-Der, qui accueille près de 40 000 visiteurs sur quatre jours. Cette année encore, Seine Grands Lacs a tenu un stand d'information et présenté une exposition de photographies réalisées par ses agents, renforçant ainsi le lien entre ses actions, ses équipes et le grand public.

L'ensemble de ces actions de communication externe contribue à renforcer la visibilité de l'établissement, à promouvoir ses missions et à sensibiliser des publics variés aux enjeux liés à l'eau et à l'environnement.



Festival international de la photographie animalière et de nature de Montier-en-Der

4.7.3 INFORMER EN INTERNE ET RENFORCER LA COHÉSION



Journée des nouveaux arrivants sur le Lac de Pannecière, mars 2025

En cohérence avec cette dynamique externe, Seine Grands Lacs a poursuivi en 2025 une politique volontariste de communication interne, visant à renforcer les liens entre les agents et à améliorer leur cadre de travail et leur bien-être.

Dans cette perspective, deux journées d'accueil des nouveaux arrivants ont été organisées, en mars et en décembre. Ces temps d'intégration ont été marqués par la plantation d'un arbre pour chaque nouvel agent sur les différents sites de l'établissement, illustrant l'ancrage territorial et les valeurs portées par la structure. Une initiative à la fois symbolique et environnementale !

La diffusion de l'information interne s'est également appuyée sur la publication régulière du journal interne, dont quatre éditions ont été réalisées tout au long de l'année 2025. Celui-ci est affiché dans l'ensemble des locaux sur tous les sites de l'établissement, contribuant à valoriser les projets, les équipes et les actualités internes.

La traditionnelle journée des vœux a également constitué un temps fort de la vie interne. Organisée en début d'année, elle a rassemblé les agents autour d'un moment de convivialité comprenant un repas partagé, des animations, la remise des médailles du travail ainsi que la mise à l'honneur des lauréats du concours photo interne. Ce concours, reconduit chaque année, a proposé en 2025 quatre catégories

(faune et flore, paysages, ouvrages et agents). Il a mobilisé une vingtaine de participants et donné lieu à la présentation d'environ 60 clichés. Les photographies primées, sélectionnées par un jury interne, ont ensuite été exposées lors du Festival international de la photographie animalière et de nature de Montier-en-Der, assurant ainsi un lien direct entre la production interne et les actions de communication externe de l'établissement.

Par ailleurs, une animation interne originale a été proposée au mois de juin avec l'organisation d'un « mois spécial quiz ». Chaque semaine, deux questions portant sur l'établissement



Journée des vœux, janvier 2025

ont été diffusées, invitant les agents à y répondre le plus rapidement possible afin de cumuler des points. Cette initiative ludique a suscité une participation active et s'est conclue par la désignation de trois lauréats, récompensés par des bons d'achat dans un magasin de sport.

Enfin, la communication interne s'est appuyée sur une alimentation régulière du site intranet, avec la publication de nombreuses actualités valorisant les actions menées par les différents services de l'établissement. Dans une volonté d'amélioration

continue, une refonte de cet outil a été engagée à la fin de l'année 2025. Celle-ci se poursuivra en 2026, avec le déploiement d'un nouvel intranet prévu au cours du second semestre.

Enfin, la politique de convivialité a été poursuivie avec l'appui du comité des fêtes, qui a organisé en septembre une journée dédiée à la cohésion des équipes. Réunissant plus de 100 agents, cet événement a favorisé les échanges informels et le renforcement du lien social dans un cadre propice à la détente.



Journée organisée par le comité des fêtes, septembre 2025



© Sylvain Cambon